Conseil Municipal du 08 avril 2021

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
DURÉCU Daniel	**X**			
ANDRÉ Sophie	**X**			
LOSSON Pascal	**X**			
ANDRÉ Claire	**X**			
ORANGE Christophe	**X**			
FICET Sylvie		**X**		**M. MOGIS**
MOGIS Rémy	**X**			
DUTERTRE Carole	**X**			
BELLIÈRE Thierry	**X**			
LE JEUNE Stéphanie	**X**			
MOSSU Philippe	**X**			
NOËL Annie	**x**			
LEFEBVRE Frédérick	**X**			
DUARTE Elise		**x**		**Mme ANDRE S.**
CUADRADO Gisèle	**X**			
DUTHOIT Eric	**X**			
RAIMBOURG-GAROT Isabelle	**X**			
LE BOULCH Nicolas	**X**			
DUMONTIER Déborah	**X**			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : M. LE BOULCH

Pouvoirs :
Mme FICET a donné son pouvoir à M. MOGIS
Mme DUARTE a donné son pouvoir à Mme ANDRE S.

Préambule : M. DURÉCU rappelle le thème principal de ce conseil municipal : le Budget
Une minute de silence est observée en mémoire à M. Jean LAURENT (ancien conseiller municipal et ancien président du CLUB DE L'AMITIE) et Mme Marthe COHUE (employée municipale retraitée) décédés tous deux cette semaine à Doudeville.
Monsieur le Maire transmet aux membres du Conseil municipal deux documents recensant leur disponibilité pour les élections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021 et leur choix quant à la transmission de leurs coordonnées aux autres élus.
M. DURÉCU tient à excuser M. LUCAS, trésorier retenu par d'autres obligations.

Etat-civil
Depuis le Conseil du 04 mars 2021 :

Naissances :
DUPONG Nahomé, née le 25 février 2021
BURCICKI Kaÿlan, né le 28 février 2021
BURETTE LETELLIER Nilaan, né le 06 mars 2021

Mariage :

NÉANT

Décès :

DIEULLE Patrice, décédé le 26 février 2021
FATRAS DOMINIQUE, décédé le 28 février 2021
BARBA LOPEZ Alain, décédé le 01 mars 2021
LEMOINE née BAILLIVET Suzanne, décédée le 10 mars 2021
BEAUCOUSIN Jean-Louis, décédé le 06 mars 2021
LAURENT Jean, décédé le 04 avril 2021
COHU Marthe, décédée le 05 avril 2021

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021

Il s'agit de l'examen et du vote du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 mars 2021.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas le compte rendu.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu.

2) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE DU 16 MARS 2021

****

COMMISSION VIE EDUCATIVE

16 Mars 2021 à 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE-RENDU

COMMISSION VIE EDUCATIVE			
	Présents	**Absents excusés**	**Absents**
M. DURECU	**X**		
Mme ANDRE C.	**X**		
M. LOSSON	**X**		
Mme ANDRE S.	**X**		
Mme LE JEUNE	**X**		
Mme DUARTE		**X**	
Mme RAIMBOURG-GAROT	**X**		
Mme DUMONTIER	**X**		
SUPPLEANTS :			
M. MOGIS	**X**		
Mme DUTERTRE	**X**		
M. DUTHOIT	**X**		
M. LE BOULCH			**X**

Invités : **Mme TONNERRE, Mme FERNANDES**
Mme DUARTE a donné son pouvoir à M. MOGIS

I-EFFECTIFS SCOLAIRES 2020/2021 :

	Nombre d'élève résidant à Doudeville	Nombre d'élève résidant hors Doudeville	Total 2020/2021	Total 2019/2020	Total 2018/2019	Total 2017/2018
Ecole BRETON	**110**	**113**	**213**	**215**	**213**	**236**
Ecole MENSIRE	**55**	**48**	**103**	**110**	**118**	**128**
Ecole Ste MARIE Maternelle	**18**	**140**	**182**	**179**	**184**	**185**
Ecole Ste MARIE Elémentaire	**24**					
Collège A. RAIMBOURG	**80**	**303**	**383**	**382**	**392**	**393**
		TOTAL	**881**	**886**	**907**	**942**

Soit un total de **881** enfants scolarisés à Doudeville pour l'année scolaire 2020/2021.

Mme ANDRE C. annonce la sélection de la Commune à l'Appel à projets « Label Écoles numériques 2020 », qui permet un financement à 50 % (jusqu'à 14 000 € HT) pour l'équipement de tablettes et d'ordinateurs à l'école Breton. Une demande complémentaire de subvention va être faite auprès de la Préfecture. Une fois ce dossier déposé, la Commune pourra travailler sur la mise en œuvre du projet, avec comme objectif sa finalisation pour la rentrée scolaire 2021/2022. Une candidature pour un nouvel appel à projets similaire est envisagée pour l'année 2021, dans le cadre du Plan de relance.
Pour l'école MENSIRE, le recrutement d'une ATSEM par classe a été effectif dès cette année et apprécié par les enseignants de l'Education Nationale. Les retours sur le travail de chacun sont positifs et il y a un bon esprit de groupe.

II – BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 :

Commission scolaire : budget 2021 de fonctionnement des écoles

	Subventions allouées 2020		TOTAL	Demande année 2021		TOTAL	Proposition 2021		TOTAL
	Ecole Elémentaire	Ecole Maternelle		Ecole Elémentaire	Ecole Maternelle		Ecole Primaire	Ecole Maternelle	
Voyages pédagogiques	13 € x 212	13 € x 110	4 186,00 €	13 € x 213	13 € x 103	4 108,00 €	13 € x 213	13 € x 103	4 108,00 €
Fournitures scolaires	39,50 € x 212	39,50 € x 110	12 719,00 €	39,50 € x 213	39,50 € x 103	12 482,00 €	39,50 € x 213	39,50 € x 103	12 482,00 €
Matèriel sportif	400 €	400 €	800,00 €	400 €	400 €	800,00 €	400 €	400 €	800,00 €
Budget Psychologue	300 €		300,00 €	300 €		300,00 €	300 €		300,00 €
Manuels scolaires / Outils numériques	1200 €		1 200,00 €	1600 €		1 600,00 €	1600 €		1 600,00 €
Langue vivante	380 €		380,00 €	0 €		0,00 €	0 €		0,00 €
ULIS	500 €		500,00 €	500 €		500,00 €	500 €		500,00 €
Classes transplantées	36 € x 115		4 140,00 €	0 €	0 €	0,00 €	0 €	0 €	0,00 €
Fête de NOËL	11 € x 212	11 € x 110	3 542,00 €	11 € x 213	11 € x 103	3 476,00 €	11 € x 213	11 € x 103	3 476,00 €
RASED	305 €		305,00 €	300 €		300,00 €	300 €		300,00 €
Musique	250 €		250,00 €	250 €		250,00 €	250 €		250,00 €
Bibliothèque	600 €	400 €	1 000,00 €	600 €	400 €	1 000,00 €	600 €	400 €	1 000,00 €
Piscine	Entrée	Transport	*Total piscine*	Entrée	Transport	*Total piscine*	Entrée	Transport	*Total piscine*
	10 575,00 €	4 945,00 €	15 520,00 €	10 020,40 €	4 797,00 €	14 817,40 €	10 020,40 €	4 797,00 €	14 817,40 €
		TOTAL	44 842,00 €		TOTAL	39 633,40 €		TOTAL	39 633,40 €

<u>Piscine (pour information) :</u>
2019/2020 : 15 520,00 euros
2018/2019 : 13 774,10 euros
2017/2018 : 13 538,90 euros

1 –VOYAGES PEDAGOGIQUES :

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2021 :

Ecole maternelle : **Reconduction**

Ecole élémentaire : **Reconduction**

Avis de la Commission pour le budget 2021 :

Budget 2021 :

Ecole maternelle : Reconduction

Ecole élémentaire : Reconduction

<u>Total dotation « voyages scolaires »</u> : 4 108,00 €

2 - FOURNITURES SCOLAIRES :

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2021 :

Ecole maternelle : **Reconduction**

Ecole élémentaire : **Reconduction**

Avis de la Commission pour le budget 2021 :

Budget 2021 :

Ecole maternelle : Reconduction

Ecole élémentaire : Reconduction

Total dotation « fournitures scolaires » : 12 482,00 €

3- MATERIEL SPORTIF :

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2021 :

Ecole maternelle : **Reconduction**

Ecole élémentaire : **Reconduction**

Avis de la Commission pour le budget 2021 :

Budget 2021 :

Ecole maternelle : Reconduction

Ecole élémentaire : Reconduction

Total dotation « Matériel sportif » : 800,00 €

4- FETE DE NOEL :

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2021 :

Ecole maternelle : **Reconduction**

Ecole élémentaire : **Reconduction**

Avis de la Commission pour le budget 2021 :
1 livre par enfant + 1 cadeau pour la classe + 1 jeu de société éducatif pour la classe

Budget 2021 :

Ecole maternelle : Reconduction

Ecole élémentaire : Reconduction

Total dotation « fête de Noël » : 3 476,00 €

5- BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE :

Demande de Mesdames les Directrices pour l'année 2021 :

Ecole maternelle : **Reconduction**

Ecole élémentaire : **Reconduction**

Avis de la Commission pour l'année 2021 :

Budget 2021 :

Ecole maternelle : **Reconduction**

Ecole élémentaire : **Reconduction**

Total dotation « Bibliothèque / Médiathèque » : 1 000,00 €

6- AUTRES BESOINS :

Demande de Madame la Directrice pour l'année 2021 :

Avis de la Commission pour le budget 2021 : **Reconduction**

BUDGET 2021 : Reconduction

Demande de Madame la Directrice pour l'année 2021 :

Psychologue scolaire : Reconduction
Manuels scolaires / Outils numériques : 1 600 € (+ 400 €)
Langue vivante : Reconduction contre proposition de transfert des sommes pour les intégrer au global dans la partie : « manuels scolaires ».
ULIS : Reconduction
Classes transplantées : 0 € cette année
R.A.S.E.D. : 300 €
Intervenant en musique : Reconduction

Soit un total de 24 816,00 € (toutes les sommes sauf piscine).

Avis de la Commission pour le budget 2021 :
BUDGET 2021 :

Psychologue scolaire : Reconduction
Manuels scolaires / Outils numériques : 1 600 € (+ 400 €)
Langue vivante : Suppression
ULIS : Reconduction
Classes transplantées : 0 € cette année
R.A.S.E.D. : 300 €
Intervenant en musique : Reconduction

Soit un total 24 816,00 € € (toutes les sommes sauf piscine).

7– PISCINE :

Entrées piscine et transport : période du 14 septembre 2020 au 25 juin 2021

Lundis :
Du 29.03.2021 au 25.06.2021 soit **9 lundis**

45 élèves x 4,70 € = **211,50 €**
211,50 € + 117 € (transport) = **328,50 €**
328,50 € x 9 = **2 956,50 €**

Entrée piscine : 211,50 € x 9 = **1 903,50 €**
Transport : 117 x 9 = **1 053 €**

Mardis :
1ère période : du 14.09.2020 au 18.12.2020 soit **11 mardis**

50 élèves x 4,70 € = **235 €**
235 € + 117 € (transport) = **352 €**
352 € x 11 = **3 872 €**

Entrée piscine : 235 x 11 = **2 585 €**
Transport : 117 x 11 = **1 287 €**

2éme période : du 04.01.2021 au 26.03.2021 soit **10 mardis**

55 élèves x 4,70 € = **258,50 €**
258,50 € + 117 € (transport) = **375,50 €**
375,50 € x 10 = **3 755 €**

Entrée piscine : 258,50 € x 10 = **2 585 €**
Transport : 117 x 10 = **1 170 €**

3éme période : du 29.03.2021 au 25.06.2021 soit **11 mardis**

57élèves x 4,70 € = **267,90 €**
267,90 € + 117 € (transport) = **384,90 €**
384,90 € x 11 = **4 233,90 €**

Entrée piscine : 267,90 € x 11 = **2 946,90 €**
Transport : 117 x 11 = **1 287 €**

Coût total : **2956,50 + 3872 + 3755 + 4233,90 = 14 817,40 €**

Total pour l'année 2020.2021: 14 817,40 €
Piscine : 10 020,40 €
Transport : 4 797 €

Avis de la Commission pour l'année 2021 :

BUDGET 2021 :

Piscine : 10 020,40 € / Transport : 4 797 €

III – BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021 :

1) Ecole maternelle :

Définition des besoins pour 2021 :

Matériel :

- Structures pour la cour de récréation
- 1 appareil photo par classe, soit 5

Travaux divers :

- Peinture d'une classe
- Retirer les hortensias et gazonner
- Déplacer la BCD (bibliothèque centre documentaire) dans sa pièce initiale (voir pour des étagères ou meubles de rangement)
- Repeindre le parcours vélo
- Sable et nouvelle bâche.

Avis de la Commission pour l'année 2021 :

Matériel :

- Pour les appareils photos, devis à fournir
- Pour les structures pour la cour de récréation, voir si un plan est établi et estimer le coût.

Travaux divers :

- Peinture d'une classe comme chaque année
- Retirer les hortensias et gazonner ➔ A faire par les services techniques
- Déplacer la BCD (bibliothèque centre documentaire) dans sa pièce initiale (voir pour des étagères ou meubles de rangement) ➔ Tenter d'organisation la réalisation au printemps
- Repeindre le parcours vélo ➔ A faire cet été
- Sable et nouvelle bâche ➔ A faire
- Intervenir pour les difficultés liées aux toilettes (bouchées, fuites etc.), passer une caméra ?

2) Ecole élémentaire :

Définition des besoins pour 2021 :

Matériel :

- Equipements informatiques (tablettes, PC pour les classes etc.)
- Alarme incendie hors service depuis le 12 mars 2021
- Changement de sonnerie.

Travaux divers :

- Toiture préau à rénover
- Problème au plafond dans le bureau de la psychologue
- Peinture des jeux et bancs

Avis de la Commission pour l'année 2021 :

Matériel :

- Equipements informatiques selon les subventions possibles.
- Alarme incendie hors service depuis le 12 mars 2021 ➔ Devis pour la réparation signé (6 585,85 € TTC)
- Changement de la sonnerie ➔ A revoir en 2022

Travaux divers :
Toiture préau à rénover ➔ Montant à estimer, en 2022
Problème au plafond dans le bureau de la psychologue ➔ A voir rapidement, notamment si dégât des eaux
Peinture des jeux et bancs ➔ A réaliser par les services techniques

IV – QUESTIONS DIVERSES :

Mme TONNERRE alerte sur un besoin de personnel du fait de l'absence de Mme FROMENT, ATSEM, pour une formation mardi puis pour son départ (*problème de formation ensuite « résolu » car annulation du fait de la crise sanitaire. Mme VIARD avait sinon été mobilisée*). Pour le remplacement a plus long terme, les démarches sont en cours.

M. DUTHOIT souhaite savoir qui a en charge le jardin partagé.

Mme ANDRE C. répond que la classe ULIS s'en occupe cette année.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 8
Exprimés : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres de la Commissions, à l'unanimité, valident les présentes propositions.

****

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas le compte rendu et les décisions qui en découlent.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme ANDRE C. rappelle que la Commune a été sélectionnée par l'appel à projets « école numérique » 2020 (financement à 50% pour la Commune, 50% pour l'Académie Nationale), pour l'achat de tablettes et PC pour les enseignants. La Commune a également candidaté pour un nouvel appel à projets dans le cadre du Plan de Relance.

M. DURÉCU déplore le calendrier imposé et précipité par tous les services de l'Etat.

Mme CUADRADO constate que le nombre d'élèves indiqué dans le guide pratique diffère de celui annoncé. Il y aurait 3 élèves de moins dans le guide.

Mme C. ANDRÉ en convient, cela dépend des emménagements et déménagement en cours d'année, et des inscriptions qui en découlent.

Mme CUADRADO demande confirmation qu'il n'y aura pas de fermeture de classe cette année.

Mme ANDRÉ C. répond qu'au vu des effectifs prévus ce n'est pas à l'étude mais qu'il faut toujours rester prudent. Pour le moment, les inscriptions prévisionnelles sont légèrement en hausse en maternelle et stable en élémentaire (le CP suit la baisse des effectifs les années précédentes de l'école maternelle).

Mme CUADRADO remarque qu'entre 2017 et 2020 les effectifs ont diminué d'environ 60 élèves. Selon elle, cela provient de certaines communes qui ont abandonné l'école de Doudeville. Elle se dit également surprise que le budget piscine soit identique à l'an passé.

Mme ANDRÉ C. explique qu'il y a eu peu d'incidence sur les sorties piscine en 2019/2020. Les enfants ont pu y assister dans les périodes hors confinement. Certaines séances ont été annulées mais que cette « baisse » se verra l'an prochain (année scolaire 2020/2021). L'objectif était de permettre au maximum la pratique de cette activité.

Pour le nombre d'enfants, Mme ANDRE S. remémore qu'il s'agit du choix du Maire de la Commune d'Amfreville-les-Champs et que peu d'élèves étaient en provenance de cette commune.

Pour le montant des frais des écoles, M. DURÉCU rétorque que ce sont les chiffres qu'ils sortent de la comptabilité et n'a donc aucun pouvoir dessus.

Mme ANDRÉ C. en profite pour informer le Conseil qu'un agent de l'école partira en congé maternité prochainement. Mme TONNERRE a alerté sur un besoin de remplacement, qui est en bonne voie.

Concernant les travaux divers « toiture préau à rénover » de l'école Breton, Mme CUADRADO explique qu'une première approche avait été faite avec le SDE pour y installer des panneaux photovoltaïques avec subventionnement à la clé.

Mme ANDRE C. et M. DURECU réagissent en déclarant que le résultat de la première étude fut malheureusement négatif car le projet ne correspondait pas aux critères demandés par le SDE en matière de superficie et d'exposition (faible rentabilité) … Le SDE ne subventionne que lorsque les critères sont respectés. Il est cependant nécessaire de trouver une solution pour la réparation de la toiture.

M. ORANGE intervient pour transmettre un premier devis d'un montant de 68 000€ pour un revêtement en ardoise. Des nouveaux matériaux peuvent cependant être utilisés pour faire baisser la facture, mais il faudra prévoir des coûts importants dans les années à venir.

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu et les décisions qui en découlent.

3) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE DU 17 MARS 2021

****

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE
17 MARS 2021 à 18H30
VILLE DE DOUDEVILLE

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE			
	Présents	**Absents excusés**	**Absents**
M. DURECU	**X**		
Mme ANDRE C.	**X**		
M. MOGIS	**X**		
M. BELLIERE	**X**		
M. LEFEBVRE	**X**		
Mme CUADRADO		**X**	
M. LE BOULCH	**X**		
SUPPLEANTS :			
Mme LE JEUNE	**X**		
Mme FICET			**X**
M. DUTHOIT	**X**		
Mme DUMONTIER			**X**

Mme CUADRADO a donné son pouvoir à M. DUTHOIT.

Invités présents :

Ordre du jour :
- Préparation du budget 2021
- Questions diverses

SUBVENTIONS MUNICIPALES

ANNEE 2021

	SUBVENTIONS 2020			SUBVENTIONS 2021			
	NOMBRE ADHERENTS OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	NOMBRE ADHERENTS OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	OBSERVATIONS
AMICALE SAPEURS POMPIERS	FORFAIT	750,00	**750,00**	FORFAIT	750,00	**750,00**	
ACPG	FORFAIT	450,00	**600,00**	FORFAIT	600,00	**600,00**	
AFN	FORFAIT	300,00	**300,00**	FORFAIT	300,00	**300,00**	
COMITE ECHANGES CULTURELS	FORFAIT	500,00	**500,00**	PROVISION	500,00	**500,00**	
DOUDEVILLE EN FETE	FORFAIT	27197	**27197**	FORFAIT	16 000,00	**16 000,00**	
BANQUE ALIMENTAIRE	FORFAIT	3365	**3 365,00**	FORFAIT	3000,00	**3 000,00**	
ADM	APPEL COTIS.		**227,25**	PROVISION		**230,00**	
DOUDEVILLE ACCUEIL	FORFAIT	1500	**1 500,00**	FORFAIT	1500,00	**1 500,00**	
LA RENAISSANCE	FORFAIT	4500	**4 500,00**	FORFAIT	4 500,00	**5 000,00**	4 500 € en forfait + 500 € de subvention exceptionnelle pour l'achat de matériels
COMITE DES FETES VAUTUIT	FORFAIT	500,00	**500,00**	FORFAIT	500,00	**500,00**	
CAUE	APPEL COTIS.		**306,00**	APPEL COTIS.		**296,00**	
PREVENTION ROUTIERE	FORFAIT	150,00	**150,00**	PROVISION	150,00	**150,00**	
MARQUISE DOUDEVILLAISE	FORFAIT	150,00	**150,00**	PROVISION	150,00	**150,00**	
A3DE	FORFAIT	100,00	**100,00**	FORFAIT	0,00	**0**	
UCAD	FORFAIT	3 500,00	**3 500,00**	PROVISION	2 500,00	**2 500,00**	
AMR	APPEL COTIS.		115,00	PROVISION		**115,00**	
MAM O COMME 3 POMMES	FORFAIT	200,00	**200,00**	FORFAIT	200,00	**200,00**	
CLASSIQUE A TOUT PRIX	FORFAIT	200,00	**200,00**	FORFAIT	200,00	**200,00**	
CLIC	FORFAIT	530	**530,00**	FORFAIT	530,00	**530,00**	
SAUVEGARDE PATRIMOINE	FORFAIT	150	**150,00**	PROVISION	150,00	**150,00**	
FONDATION DU PATRIMOINE	FORFAIT	160,00	**160,00**	PROVISION	160,00	**160,00**	
ASSOCIATION COUP DE POUCE	FORFAIT	150,00	**150,00**	FORFAIT	150,00	**150,00**	
ASSOCIATION LES MAINS VERTES	FORFAIT	150	**150,00**	FORFAIT	150,00	**150,00**	
HAND'VIE'D'SORTIR	FORFAIT			FORFAIT	150,00	**150,00**	
ASSIETTE ADMR	FORFAIT	150	**150,00**	PROVISION	150,00	**150,00**	
TOTAL			**47 544,95 (*)**			**33 431,00**	

** Somme totale accordée l'an passé, certaines associations n'apparaissent plus dans le tableau*

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES
ANNEE 2021

	SUBVENTIONS 2020			SUBVENTIONS 2021			
	NOMBRE LICENCIES OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	NOMBRE LICENCIES OU FORFAIT	SOMME ACCORDEE	TOTAL	OBSERVATIONS
USD	185	28,00	5 180,00	200	28,00	5 600,00	
	FORFAIT ARBITRAGE	0,00	4 000,00			4 000,00	
			9 180,00			**9 600,00**	
HAND BALL	170	22,00	3 740,00	168	22,00	3696,00	
	FORFAIT ARBITRAGE		2 300,00			2 300,00	
			6 040,00			**5 996,00**	
BADMINTON	66	16	1056	57	16	912,00	
	COUT SALARIAL	0	600			600,00	
			1656			**1 512,00**	
VELO CLUB DOUDEVIL'LIN	15	16	240	17		272,00	
	Participation manifestation		100			100,00	
			340			**372,00**	
COUREURS DU LIN	29	16	464	26	16	416,00	
	FRAIS DE COUVERTURE MEDICALE	0	200			200,00	200 € de subvention exceptionnelle en provision pour célébrer les 20 ans du club
						200,00	
			664			**816,00**	
CLUB PETANQUEUX	25	8	**200**	22	8	**176,00**	
DOUDEVILLE ACCUEIL ECHECS	FORFAIT	300	300	300		300,00	
			250				
	0		**550**			**300,00**	
DRAGONFLY	31	16	**496**	32	16	**512,00**	
	Participation manifestation		**100**			**100,00**	
			596			**612,00**	
JUDO CLUB	34	16	544	24	16	384,00	
	ORGANISATION DE STAGE		150			150,00	
			694			**534,00**	
SHOTOKAN DEFENSE TRAINING (KARATE)	PROVISION			500		500,00	
						500,00	
TENNIS CLUB	FORFAIT	800	**800**		800	**800,00**	
TOTAL			**20 328,00**			**21 718,00**	

Mme ANDRE C. précise que certaines associations n'ont pas encore transmis de dossier pour une demande de subvention. Des sommes ont donc été provisionnées mais elles ne seront mandatées que lorsque les dossiers seront complets.

Questions diverses

M. DUTHOIT demande la part de doudevillais dans chaque association et invite la Commune à inciter les présidents desdites associations à demander des subventions dans d'autres collectivités, notamment là où résident leurs adhérents.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 7
Exprimés : 7
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 1 (M. MOGIS étant président d'association, il décide de ne pas se prononcer).

Les membres de la Commission, par 6 voix pour et 1 abstention (M. MOGIS), valident les propositions.

****

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas le compte rendu et les décisions qui en découlent.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU intervient suite à la question posée par M. DUTHOIT lors de la Commission lui demandant la part de Doudevillais dans les associations. Il informe qu'une demande d'information complémentaire sera envoyée aux présidents. Il a cependant une idée sur la question, selon lui un pourcentage ente 40 et 50% selon les associations.

Mme ANDRE C. rappelle que certaines associations sont en difficultés, comme le CLUB DE L'AMITIE qui est en sommeil. Des associations se sont tout de même créées, comme HAND'VIE'D'SORTIR, pour permettre aux personnes en situation de handicap de sortir et l'activité sportive de karaté.

M. DURÉCU clôture en expliquant que même si les associations n'ont pas proposé les mêmes activités en 2020, leur frais restent similaires. Les fédérations ou ligues facturent à l'identique, d'où la reconduction à l'identique des demandes de subventions par les présidents d'association. Enfin, certaines provisions ne seront débloquées que lorsque les dossiers ont été transmis.

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 1 (M. MOGIS)

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (M. MOGIS), adoptent le compte rendu et les décisions qui en découlent.

4) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 30 MARS 2021

****

COMPTE-RENDU

Commission des travaux

31 mars 2021
18h00

A) VILLE DE DOUDEVILLE

	PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS	ABSENTS
M. DURECU	X		
M. ORANGE	X		
M. MOSSU	X		
M. MOGIS	X		
M. LEFEBVRE	X		
Mme CUADRADO	X		
SUPPLÉANTS			
M. BELLIÈRE	X		
M. LOSSON	X		
M. DUTHOIT	X		

Était présent également : Mlle TOURMENTE

Ouverture de la commission par M. DURECU. Il s'agit de la présentation de la commission travaux en vue de présenter le budget 2021.

➔ Préparation BP 2021

M. ORANGE prend la parole et présente les différents projets via le tableau en annexe :

Article		RAR	MONTANT TOTAL BP	TOTAL RESTE BP (RAR + BP)	REMARQUE
	130 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE	3 449,00 €	49 310,84 €	52 759,84 €	
2135	*INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°*		46 131,36 €		
2135	Divers		5 000,00 €		
2135	REFECTION MUR ADMINISTRE - CARREFOUR COLONEL PERSON		3 800,00 €		
2135	REFECTION RESEAU PLUVIALE ANCIENNE MAISON DE RETRAITE		16 947,36 €		*10 500,00 €*
2135	Accessibilité ERP - DOUDEVILLE ACCUEIL		20 384,00 €		
204412	*Bâtiments et installations*		3 179,48 €		
204412	REGULARISATION FACT MARE LOTISSEMENT		3 179,48 €		
	131 - MATERIEL DIVERS MAIRIE				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE	2 299,00 €	16 560,24 €	18 859,24 €	
2051	*CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,*		9 484,64 €		
2051	Logiciels divers mairie		500,00 €		
2051	JVS Mairistem logiciel iCloud pour année 2021		8 984,64 €		
2183	*MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE*		3 713,60 €		
2183	TELEPHONES PORTABLES MAIRIE X4 (SUR BASE 200€/TEL)		800,00 €		
2183	TELEPHONE PORTABLE M. LAVISSE - ST		50,00 €		
2183	Divers		1 000,00 €		*2 000,00 €*
2183	PC PORTABLE DU MAIRE		1 863,60 €		
2184	*MOBILIER*		3 020,00 €		
2184	ARMOIRE ETCV		3 020,00 €		
2188	*AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES*		342,00 €		
2188	2 URNES		342,00 €		
	133 - ACQUISITION MATERIEL VOIRIE -				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE		800,00 €	800,00 €	
2182	*Matériel de transports*		800,00 €		*800,00 €*
2182	Divers		800,00 €		
	134 - MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE	718,00 €	138 218,07 €	138 936,07 €	
2031	*FRAIS D' ETUDES*		500,00 €		
2031	honoraires architecte dépôt dossiers pour la commune		500,00 €		
2135	*INSTAL. GENERAL. AGENCEMT ET AMENAG. CONSTRUCT°*		116 112,32 €		
2135	Gouttières ECOLE JB		8 676,00 €		
2135	REFECTION DES LINTEAUX BETON DES FENETRES ECOLE JB		12 915,00 €		

2135	FENETRES ECOLE J. BRETON		93 669,32 €		
2135	CHAUFFE EAU ECOLE BRETON - DEVIS ROBITAILLE		852,00 €		6 000,00 €
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE INCENDIE		6 585,85 €		
21568	ALARME - DEVIS SIGNE DGS		6 585,85 €		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		15 019,90 €		
2183	LABEL ECOLE NUMERIQUE		14 000,00 €		
2183	TELEPHONE PORTABLE - DEVIS BOULANGER		19,90 €		
	Divers (aspi, video projecteur)		1 000,00 €		
	137 - ECLAIRAGE PUBLIC				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE	5 192,00 €	197 987,05 €	203 179,05 €	
21534	RÉSEAUX D'ÉLECTRIFICATION		1 618,57 €		
21534	INSTALLATION MATS BOSC MARE - DELIB 03/03/21		1 618,57 €		2 000,00 €
2041582	Bâtiments et installations		196 368,48 €		
2041582	DEVIS SDE76 RUE DU FOURNEAU : EFFACEMENT + ENFOUISSEMENT		196 368,48 €		
	209 - AMENAGEMENT ESPACES VERTS				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE		3 000,00 €	3 000,00 €	
2121	PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES		3 000,00 €		300,00 €
2121	Plantes vivaces		3 000,00 €		
	215 - MATERIEL ESPACES VERTS -				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE	4 995,00 €	2 000,00 €	6 995,00 €	
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. VOIRIE		2 000,00 €		2 000,00 €
21578	ACHAT PETITS MATERIELS		2 000,00 €		
	220 - CARREFOUR DU LIN				
	SOLDE DISPONIBLE		728,00 €	728,00 €	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		728,00 €		
2183	TREPIED CARREFOUR DU LIN		50,00 €		
2183	TELEPHONES PORTABLES CARREFOUR DU LIN (379 + 299)		678,00 €		
	225 - REFECTION VOIRIES				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE		252 426,40 €	252 426,40 €	
2315	INSTAL. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		248 286,40 €		
2315	RUE DU FOURNEAU		119 757,60 €		
2315	RUE DU BOIS MARIE		42 000,00 €		
2315	trottoir rue Lemercier avec accessibilité PMR		15 890,40 €		
2315	MODIFICATION CARREFOUR RUE CACHELEU / LAMOTTE - FEUX TRICOLORES - devis EUROVIA		26 138,40 €		
2315	REPROFILAGE ENTREE 5 ROUTE DE SELTOT		1 500,00 €		3 000,00 €
2315	Enrobé à froid		5 000,00 €		
2315	Cheminement Seltot - Voirie		38 000,00 €		
2031	FRAIS D'ETUDES		4 140,00 €		

2031	Cheminement Seltot - V3D		2 220,00 €		
2031	Cheminement Seltot - Géomètre Euclyd		1 920,00 €		
	230 - POLICE MUNICIPALE				
	SOLDE DISPONIBLE		**500,00 €**	**500,00 €**	
2183	*MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE*		*500,00 €*		
2183	Divers		500,00 €		
	235 - REHABILITATION EGLISE				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE	**3 165,00 €**	**487 153,59 €**	**490 318,59 €**	
2031	*FRAIS D' ETUDES*		*18 437,60 €*		
2031	HONORAIRES JOURNAUX - ANNONCE LEGALE		212,00 €		
2031	HONORAIRES ARCHI DOSSIERS + DEPOT DP		18 225,60 €		*25 000,00 €*
2031	MISSION SPS	*RAR*			
2313	*Constructions*		*468 715,99 €*		
2313	Tranche 1 - couverture, maçonnerie (suite étude architecte)		468 715,99 €		
	240 - PLU				
	SOLDE DISPONIBLE		**10 000,00 €**	**10 000,00 €**	
2031	*FRAIS D' ETUDES*		*10 000,00 €*		
2031	MAJ PLU DOSSIER RUE HENRI DELANOS		10 000,00 €		
	241 - REORGANISATION CIMETIERE				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE		**31 105,18 €**	**31 105,18 €**	
2313	*Constructions*		*31 105,18 €*		
2313	9 caveaux		13 000,00 €		*4 000,00 €*
2313	création d'un mur - devis ent. Guérillon		18 105,18 €		
	245 - MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE	**1 736,00 €**	**6 295,00 €**	**8 031,00 €**	
2188	*AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES*		*6 295,00 €*		
2188	Divers		2 500,00 €		*550,00 €*
2188	CHARIOT DEVIS SIGNE PLG		291,00 €		
2188	CONGELATEUR DEVIS LS FROID		3 504,00 €		
	250 - MATERIEL FETES ET CEREMONIES				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE		**3 342,00 €**	**3 342,00 €**	
21578	*AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES*		*3 342,00 €*		
21578	REGULARISATION Fact Wurth N-1 (pb mandatement)		342,00 €		*1 000,00 €*
21578	illuminations		2 500,00 €		
21578	Achat déco+aménagement chalets		500,00 €		
	252 - SIGNALETIQUE				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE	**892,00 €**	**23 776,00 €**	**24 668,00 €**	
2152	*INSTALLATION DE VOIRIE*		*23 776,00 €*		

2152	REMPLACEMENT PANNEAUX MAUVAIS ETAT		3 000,00 €		1 000,00 €
2152	REMPLACEMENT FEUX TRICOLORES - DEVIS GARCZYNSKI		20 776,00 €		
	254 - JARDIN PARTAGÉ				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE		100,00 €		
2121	PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES		100,00 €		100,00 €
	255 - CENTRE DE LOISIRS				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE		550,00 €	550,00 €	
2135	INSTAL. GENERAL. AGENCEMT AMENAGEMNT CONSTRUCT°		500,00 €		250,00 €
2135	Jeux périscolaire+ PETIT MATERIEL		500,00 €		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		50,00 €		
2183	TELEPHONE PORTABLE		50,00 €		
	259 - REQUALIFICATION CENTRE BOURG				
	SOLDE DISPONIBLE		9 238,00 €	9 238,00 €	
2031	FRAIS D'ETUDES		9 238,00 €		
2031	ETUDE EPFN		9 238,00 €		
	262 - Cavités				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE		92 280,00 €	92 280,00 €	
2151	RESEAUX DE VOIRIE		92 280,00 €		10 000,00 €
2151	Comblement rue des haras		92 280,00 €		
	263 - Résidence LogiSéniors				
	SOLDE DISPONIBLE		5 191,48 €	5 191,48 €	
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 191,48 €		
238	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUE MONT CRIQUET - SDE76		5 191,48 €		
	264 - Défense incendie				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE		12 060,00 €	12 060,00 €	
21568	MATÉRIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DÉFENSE CIVILE		12 060,00 €		3 000,00 €
21568	Poteaux incendie - pose 3 PI		12 060,00 €		
	265 - Extension électrique				
	SOLDE DISPONIBLE		1 000,00 €	1 000,00 €	
21538	Autres réseaux		1 000,00 €		
21538	Extension électrique parcelle(s)		1 000,00 €		
	267 - ECLAIRAGE PUBLIC TRANSITION ENERGETIQUE				MONTANT TOTAL BP = 25%
	SOLDE DISPONIBLE		700,00 €	700,00 €	
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES		700,00 €		700,00 €
2158	Remplacement ampoules en LED		700,00 €		
	268 - SECURISTATION RD 20				
	SOLDE DISPONIBLE	23 784,00 €		23 784,00 €	RAR
	270 - CITY STADE				
	SOLDE DISPONIBLE		107 949,20 €	107 949,20 €	
2313	CONSTRUCTIONS		31 452,00 €		
2313	Dalle city stade		31 452,00 €		
2315	INSTAL. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		71 497,20 €		
2315	Kit city stade		71 497,20 €		
2031	FRAIS D'ETUDES		5 000,00 €		
2031	Honoraires archi dépôt PC ou PA city stade		5 000,00 €		
	Chapitre 020 - DEPENSES IMPREVUES				
	SOLDE DISPONIBLE		20 000,00 €	20 000,00 €	
020	dépenses imprévues		20 000,00 €		
	TOTAUX	46 230,00 €	1 472 271,05 €	1 518 501,05 €	72 200,00 €
	TOTAUX RAR + BP	1 518 501,05 €			

Lors de la présentation de l'opération 130 : Mme CUADRADO intervient en disant qu'elle pensait que les 16 000 € présentés précédemment correspondaient à l'ensemble des travaux chez M. Millet.
M. LOSSON ajoute que la facture de la mare du lotissement est due à la demande de M. Lucas. Mme CUADRADO ajoute que la mare était hautement subventionnable, et il lui est répondu par M. DURECU et M. LOSSON, qu'ils n'ont pas plus d'informations.

Lors de la présentation de l'opération 131 : M. MOGIS précise que le téléphone portable de M. LAVISSE ne peut pas prendre de photos, et que lors de son intervention au cimetière il a besoin d'un téléphone plus performant.

Mme CUADRADO demande où sera positionnée l'armoire état-civil pare-feu, M. DURECU lui répond, au même endroit que celle actuelle.

Lors de la présentation de l'opération 134 : M. ORANGE précise que les honoraires correspondent aux travaux de remplacement des fenêtres à l'école Joseph Breton. M. DUTHOIT l'interroge afin de savoir s'il le faut quand même pour un remplacement, il lui répond que oui.

M. LOSSON ajoute que le montant de 12 915 € est en lien avec les travaux de gouttières à l'école. Une précision sera apportée ultérieurement.

Lorsque que le montant du changement de l'alarme à l'école est présenté, M. DURECU précise que le dernier exercice a été fait au mégaphone, d'où l'urgence de signer le devis.

M. LOSSON mentionne que le téléphone portable à l'école est prévu pour Mme FERNANDES.

Lors de la présentation de l'opération 137 : le projet de la rue du Fourneau s'élève à plus de 600 000 € et s'ils souhaitent refaire la rue, il faut d'abord faire l'enfouissement des réseaux. M. DUTHOIT demande si l'on peut avoir d'autre subvention. M. DURECU et M. LOSSON répondent conjointement qu'ils sont au maximum, et Mme CUADRADO ajoute que le SDE76 subventionne très bien.

Lors de la présentation de l'opération 220 : M. LOSSON dit que le Carrefour du lin a besoin de téléphones portables plus performants pour la communication, notamment pour travailler avec les réseaux sociaux.

Arrivée de M. LEFEBVRE à 18h22

Lors de la présentation de l'opération 225 : M. DUTHOIT demande combien il y a de longueur pour le cheminement, M. ORANGE lui répond environ 400 mètres, il commence de chez M. Cauchois jusqu'à l'arrêt de bus.

Lors de la présentation de l'opération 235 : M. ORANGE précise que le montant de la tranche 1 est une enveloppe, M. LOSSON ajoute qu'ils ont gardé le montant de la prévision de l'architecte. Mme CUADRADO demande si les échafaudages sont compris, M. ORANGE acquiesce.

Lors de la présentation de l'opération 240 : Mme CUADRADO demande ce qu'ils veulent faire. M. DURECU répond qu'il souhaiterait proposer une modification du PLU suite à la vente du terrain de M. PIEDNOEL car ce dernier a trouvé un acquéreur pour l'ensemble du terrain, sous réserve que l'ensemble soit rendu constructible.

Cela parait être une opportunité pour le vendeur et la commune, ce qui permettrait pour la commune d'avoir de la réserve foncière. La problématique du verger inscrit dans le PLU a du mal à être comprise par M. DURECU car le terrain est divisé en partie constructible, en verger, puis à nouveau constructible : pas de cohérence. Il ajoute que c'est une opportunité de constructions locatives sur Doudeville.

Mme CUADRADO lui répond qu'il a été classé verger car en recherchant les dents creuses, c'était la seule solution pour ne pas impacter la possibilité de créer d'autres logements. Elle ajoute que s'ils modifient le PLU, il faudrait ajouter d'autres éléments car certaines choses polluaient les instructions et qu'il n'y avait pas toujours de « logique » et de concordances.

M. MOGIS ajoute que les pommiers ne sont plus en bon état et que de toute façon ils feraient mieux de les abattre. Mme CUADRADO lui répond que lors du PLU ils ne sont pas allés chez chaque administré, qu'aujourd'hui cela se fait par satellite. Elle réitère qu'aujourd'hui il faut protéger les arbres, surtout quand on voit ce qu'il se passe dans certains pays. En France ce n'est pas encore le cas mais c'est important pour l'environnement.

Lors de la présentation de l'opération 252, M. ORANGE mentionne que le devis GARCZYNSKI a bien baissé car à l'époque d'après M. COMES de chez GARCZYNSKI, il a été fait rapidement, d'où la différence de 50 à 20 000 €.
Mme CUADRADO intervient et dit qu'en cumulant les feux et la voirie, on arrive quand même à 50 000 € et qu'il serait peut-être intéressant de demander un devis avec le nouveau prestataire du SDE76. Il lui est répondu que c'est déjà fait (avec réseau environnement) mais que le devis n'a pas encore été reçu malgré les relances.

Lors de la présentation de l'opération 259, Mme CUADRADO dit que l'étude EPFN était plus élevée. M. LOSSON répond que c'est déjà réglé et que ce montant est en plus. Il y a déjà eu 3 réunions dont l'étude sur les commerces et une nouvelle est prévue prochainement. Deux autres sont également programmées et ils ont la volonté qu'ils interviennent en conseil municipal. Elle est d'accord car ce serait intéressant.

Lors de la présentation de l'opération 270, M. ORANGE explique que les montants seront moins importants mais qu'ils ont gardé cette base car c'est ce montant qui a été inscrit dans la demande de subvention, et qu'une commission spécifique au city stade sera à programmer.

M. LOSSON indique que le 020 est beaucoup moins important que l'année dernière et que le montant total inscrit est un projet ambitieux.

M. DURECU rebondit en disant que c'est ambitieux mais que la voirie fait monter les factures et il s'agit d'un gros poste de dépenses ; tout comme l'église. L'ensemble des deux fait une belle somme. Il espère que dans le cadre des travaux des fenêtres les travaux seront retenus dans le plan de relance via la DSIL énergétique.

Il ajoute que l'appel à projet pour le label école numérique est éligible à 14 000 € et que pour y prétendre en 2022 le dossier a également déjà été déposé car il fallait le déposer avant le 31 mars. Ce projet est en accord avec Mme FERNANDES car ne concerne que l'école Mensire. Il espère que le discours officiel va se concrétiser sur les terrains des communes, communauté de communes et départements.

Les demandes de subventions auprès du département vont suivre, le mail a été reçu aujourd'hui.

Mme CUADRADO souhaite savoir pourquoi le PAVE n'est pas inclus alors qu'il y avait des devis, que c'est un document d'urbanisme obligatoire. Pourquoi est-ce abandonné ?
Elle ne souhaite pas revenir sur le *City Stade*, ni les marnières. Ils sont opposés sur la manière dont cela est fait car les besoins des jeunes ne sont pas écoutés et qu'ils sont différents des besoins des enfants.

M. LOSSON lui répond qu'ils appliquent ce qui a été inscrit sur leur programme.

M. DURECU pense que cela peut être intéressant, même dans les communes plus petites que Doudeville, qu'il y ait un *City Stade*. On fait un Logi'Senior mais on retire un terrain aux jeunes. A l'époque ça ne devait pas gêner l'USD, aujourd'hui ce n'est pas comme ça que le Président de l'USD le ressent.

Mme CUADRADO répond qu'un *City Stade* ne remplace pas un terrain de football.

M. LOSSON demande à Mme CUADRADO si elle est la seule à être contre ou s'ils y sont tous les trois. Elle donne la parole à M. DUTHOIT car elle dit qu'il est le mieux placé pour répondre. Il prend la parole et assure qu'ils ont tous les trois le même avis sur les 2 projets (*City Stade* + marnières).

M. ORANGE rebondit et dit que le *City stade* est intergénérationnel. Mme CUADRADO répond qu'il y a d'autres possibilités et qu'il faut faire attention au problème sonore, qu'à l'école Breton il y a des avantages : possibilité de gérer les entrés, la possibilité de fermer.

M. BELLIERE intervient en disant qu'un *City Stade* ce n'est pas fait pour être fermé à clé et qu'à Yvetot il n'y a jamais eu de problème.

M. DURECU mentionne qu'on ne peut pas prévoir des risques éventuels.

Mme CUADRADO conteste le lieu et son montant, et ajoute que près des écoles il y a déjà une dalle et qu'il pourrait être utilisé par l'école.

L'EPFN a pris en considération cette implantation (au niveau du Mont Criquet) intervient M. LOSSON.

M. MOSSU ajoute que les prestataires ont tous dit que l'emplacement était bien. Elle lui répond qu'évidemment ils ne vont pas dire le contraire, surtout que le montant ne serait pas le même.

M. ORANGE rétorque qu'à côté des écoles ce n'est pas une situation idéale, il y a trop de maisons, alors qu'au Mont Criquet ils sont près de leur domicile. L'emplacement est donc plutôt bon et qu'au niveau des dégradations il y a moins de risques en plein centre.

Mme CUADRADO conclut qu'ils verront à l'usage. Elle souhaite revenir sur les terrains du Vert Galant. Dans le PLU tout ne peut pas être mis en place du jour au lendemain, que c'est extrêmement difficile, vous allez voir maintenant que vous y êtes (en s'adressant à M. DURECU) c'est difficile, surtout avec les finances d'une commune comme Doudeville.

M. DURECU répond que le président de l'USD squatte des terrains des communes avoisinantes. De plus, il faut faire homologuer le stade du Vert Galant. Il était le premier à penser pouvoir regrouper des installations sportives mais c'est plus complexe qu'il n'y parait.

Mme CUADRADO lui dit qu'il faut avoir les moyens financiers. Elle ajoute que vu qu'ils allaient faire la modification du PLU, peut-être que ce serait le moment de revoir ce point-là. De plus, le PLU c'est très théorique.

M. DURECU répond à Mme CUADRADO que l'USD a un projet et souhaite remonter au niveau de la ligue mais pour évoluer il faut faire attention car rien n'est aux normes (vestiaires + terrain notamment) et que le coût s'élèverait à 400 000 €. Le club espère pouvoir évoluer dans les 2 ans à venir.

Mme CUADRADO rétorque que ça a déjà été remis aux normes au niveau de la division dans laquelle ils sont actuellement. Elle interroge à nouveau sur le PAVE ?

M. DURECU se tourne vers Mme TOURMENTE afin de savoir ce qu'il en est, il lui est répondu que les dossiers donnés par l'ancienne municipalité à transmettre lors du tremplin au moment du changement de municipalité a été fait. Le Maire ajoute qu'ils regarderont plus en détail et qu'en effet il n'avait pas eu l'occasion d'en parler ni de travailler dessus, il plaide coupable.

M. DUTHOIT intervient et pose deux questions. Il demande à M. ORANGE s'il a été voir pour la mare en face de chez lui, rue Saint Eloi qui déborde. M. ORANGE lui répond que non il n'a pas eu le temps mais qu'il le note. Eric DUTHOIT leur suggère de poser des CC1.

Le Maire intervient, et lorsqu'il en a parlé avec M. FICET, ce dernier n'était pas d'accord avec M. DUTHOIT. Mme CUADRADO préconise de voir avec l'entreprise qui a fait les travaux, qui était la Gravillaise.

Autre remarque de la part de M. DUTHOIT, entre les habitations de Mme FICET et anciennement Mme MONTHE, un trou a été fait et a été très mal rebouché au niveau de la rue Saint Eloi.

De plus, concernant la borne de vidange sur l'aire de camping-car, il a interpelé la Communauté de communes et ils lui ont répondu que ce n'était pas leur compétence mais celle de la commune.

M. DURECU répond que le président de la Communauté de communes lui a écrit en mentionnant que par soucis d'équité avec les communes d'Etoutteville et d'Héricourt en Caux, la commune est à nouveau propriétaire de cette partie. Il fait part aux membres de la commission qu'il lui a répondu qu'il aurait été judicieux d'échanger avec les trois entités avant de prendre une décision, sachant que c'est la Communauté de communes qui a la compétence touristique.
Ainsi à ce stade, il faut changer la borne et une borne à carte coûte entre 12 et 13 000 €.

Mme CUADRADO conclut que M. DURECU a raison d'insister auprès de la Communauté de communes à ce sujet car c'est leur compétence.

- L'ordre du jour étant épuisé, la Commission est levée à 19H15 -

****

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas le compte rendu.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. ORANGE présente les projets structurants.

Mme CUADRADO s'enquiert de savoir si un échange a eu lieu avec le syndicat des bassins versants pour connaître la hauteur de leur participation.

M. DURÉCU répond qu'il doit prévoir une concertation sur ce sujet avec l'agence de l'eau et le SMBV (Syndicat mixte des bassins versants) afin de savoir ce qui est envisagé et leur rappeler que le chantier est terminé.

Mme CUADRADO demande si le cheminement à Seltot, pour la sécurisation des enfants, est subventionnable.

M. ORANGE répond que oui, une demande a même déjà été faite.

Mme CUADRADO questionne la surévaluation des études EPFN, car 14 000 € étaient déjà prévus.

M. LOSSON explique qu'à la suite des premiers résultats, l'étude a été réorientée et ce « surcoût » a été « découvert » la semaine dernière.

Mme CUADRADO déclare que la Commune avait bénéficié de subventions à hauteur de 70% et cette hausse n'est pas neutre.

M. DURECU confirme qu'il faut approfondir les montants. Cette somme a été communiquée la semaine dernière et aucune facture n'a été pour le moment payée. Il reviendra sur ce sujet après plus de précisions.

M. DUTHOIT souhaite savoir si la commune a reçu des informations sur les futurs travaux du CD 20 prévus par le département.

M. DURÉCU déclare avoir reçu des informations sur les travaux de voirie du département mais elles ne mentionnaient pas Doudeville. Des contacts vont être repris pour plus d'informations.

M. DURÉCU intervient pour répondre à la question concernant la PAVE posée par Mme CUADRADO lors de la Commission. Il affirme que sur ce sujet qu'un devis a été reçu en mairie en 2018 mais que rien n'a été entrepris depuis.

Mme CUADRADO se défend de vouloir critiquer l' « inaction » mais souhaite simplement remettre le projet à l'ordre du jour.

M. LOSSON confirme qu'un certain nombre de documents sont obligatoires (ex : Plan de sauvegarde, Document Unique etc.). Cela fait plusieurs années que la Commune laisse passer ce type de documents, il faudrait tenter de se remettre dans les normes, même si leur réalisation est chronophage et/ou coûteuse.

Mme CUADRADO demande si le vote porte sur l'ensemble ou programme par programme.

M. DURÉCU répond que le vote se fait sur l'ensemble de la Commission, tous les programmes sont repris dans le budget primitif.

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 16
Contre : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT)
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour 3 contre (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT), adoptent le compte rendu.

5) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 1ER AVRIL 2021

****

Doudeville

Capitale du lin

Commission des Finances

Jeudi 1er avril 2021

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
DURÉCU Daniel	**X**			
ANDRÉ Sophie		**X**		
LOSSON Pascal	**X**			
ANDRÉ Claire	**X**			
ORANGE Christophe	**X**			
FICET Sylvie	**X**			
MOGIS Rémy	**X**			
DUTERTRE Carole	**X**			
BELLIÈRE Thierry	**X**			
LE JEUNE Stéphanie	**X**			
MOSSU Philippe	**X**			
NOËL Annie	**X**			
LEFEBVRE Frédérick	**X**			
DUARTE Elise		**X**		
CUADRADO Gisèle	**X**			
DUTHOIT Eric	**X**			
RAIMBOURG-GAROT Isabelle	**X**			
LE BOULCH Nicolas	**X**			
DUMONTIER Déborah	**X**			

Également présent : M. LUCAS Olivier, Trésorier (invité)

Ordre du jour :

1) Compte administratif 2020
2) Résultats 2020 et proposition d'affectation
3) Budget Ville Prévisionnel 2021
4) Contributions directes
5) Questions diverses
   Annexes Lotissement et Centre de Tri

1) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET VILLE

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011	Charges à caractère général	531 060,20	652 899,41	695 705,36
012	Charges de personnel	1 293 899,80	1 333 281,41	1 372 246,61
014	Atténuation de produits	58,00	58,00	210,00
65	Autres charges de gestion courante	269 146,49	262 929,24	332 816,89
66	Charges financières	44 986,09	48 040,66	50 122,96
67	Charges exceptionnelles	7 520,48	70 536,47	2 128,75
042	Opération de transfert entre sections	7 995,21	57 745,14	9 251,87
Total	**Dépenses de fonctionnement**	**2 154 666,27**	**2 425 490,33**	**2 462 482,44**

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2019	CA 2018
013	Atténuation de charges	32 859,09	38 541,45	20 586,71
70	Produits des services domaniaux	160 939,03	175 718,50	218 129,81
73	Impôts et taxes	1 226 161,88	1 271 651,36	1 265 722,00
74	Dotations subventions participation	1 111 838,18	1 031 414,56	906 935,83
75	Autres produits de gestion courante	62 184,35	126 907,14	113 124,62
76	Produits financiers	4,65	4,65	4,52
77	Produits exceptionnels	6 599,17	41 477,43	88 173,30
042	Opération de transfert entre sections	2 162,39	115 288,59	57 750,40
Total	**Recettes de fonctionnement**	**2 602 748,74**	**2 801 003,68**	**2 670 427,19**

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
	Total des opérations d'équipement	572 166,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	76,65
13	Subventions d'investissement	22 999,17
16	Remboursement en capital des emprunts	189 505,70
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 162,39
041	Opérations patrimoniales	81 182,20
Total		**868 092,32**

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 995,21
041	Opérations patrimoniales	81 182,20
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	752 727,82
13	Subventions d'investissement	53 055,77
10222	FCTVA	35 335,51
10226	Taxe d'Aménagement	7 145,29
16	Emprunts	453 711,10
Total		**1 391 152,90**

Mme CUADRADO se renseigne sur le nombre de population pris en compte pour l'élaboration des comptes administratifs.

M. LOSSON répond 2 525 (chiffre INSEE), contre 2 572 pour les chiffres DGF (*justification ci-jointe*).

Ministère de l'Intérieur D.G.C.L	**S/D des finances locales**	**Bureau des concours financiers de l'Etat**	**1/4**
20/08/2020	**Fiche Individuelle DGF**	**2 020**	
76219	**DOUDEVILLE**		
Informations générales			
Code département de la commune			76
Code SIREN de l'EPCI			200069847
Nom de l'EPCI			CC PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE
Régime fiscal EPCI			FPZ
Population DGF de l'année N			2 572
Population INSEE totale de l'année N			2 525
Résidences secondaires de l'année N			47

Mme CUADRADO interroge sur ce que représente les 453 711,10 € d'emprunts.

M. LOSSON informe qu'il s'agit notamment du prêt de l'église.

Mme CUADRADO s'étonne que le prêt soit déjà débloqué, les travaux n'ayant pas encore débutés.

M. DURECU répond qu'il a fallu payer des études préalables et, au courant de l'année 2020, la Commune a été « limitée » concernant le compte 515.

M. LOSSON indique que les prêts ont une incidence sur le compte administratif et son l'excédent.

Mme CUADRADO espère que cette somme n'a pas été dépensée car il faudra payer les futurs travaux.

M. LOSSON le confirme, elles sont toujours présentes sur le 515.

2) RESULTATS 2020 ET PROPOSITION D'AFFECTATION

40700

DOUDEVILLE 2020

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investis-sement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	-364 402,18		523 060,58		158 658,40
Fonctionnement	976 903,67	752 727,82	448 082,47		672 258,32
TOTAL	612 501,49		971 143,05		830 916,72

Restes à réaliser en dépenses	46 230,00
Restes à réaliser en recettes	
Restes à réaliser net	-46 230,00

Résultats à reprendre au budget 2021

	selon compte de gestion	selon compte administratif	différence
Résultat de fonctionnement de l'exercice	448 082,47	448 082,47	
Résultat antérieur reporté	224 175,85	224 175,85	
Résultat à affecter	672 258,32	672 258,32	
Solde d'exécution d'investissement	158 658,40	244 099,76	85 441,36
Solde des restes à réaliser	-46 230,00	-46 230,00	
Besoin de financement	0,00	0,00	
AFFECTATION	672 258,32	672 258,32	
Affectation au 1068	0,00	0,00	
Report au 002	672 258,32	672 258,32	

M. LOSSON explique l'écart entre le compte administratif et le compte de gestion par le transfert d'un terrain au Champs de Course à l'ancienne à Communauté de Communes à titre gratuit en 2004 qui n'avait pas été comptablement retranscrite.

Le bien a été cédé à titre gratuit mais la dépense n'a pas été constatée comptable, confirme M. LUCAS. Ce problème devrait prochainement trouver une issue, M. LUCAS attend la validation de sa direction pour passer des écritures comptables.

M. LOSSON complète, cette différence pourra être amortie sur une durée de 15 ans maximum.

Mme RAIMBOURG-GAROT explique qu'à l'époque, les communes ont dû transmettre des terrains à l'intercommunalité du fait de transferts de compétences, mais cette « perte de stocks » n'a dû être comptablement constatée.

M. LUCAS explique que jusqu'à présent, les données comptables se basent sur le compte administratif alors que juridiquement, c'est le compte de gestion qui prime.

3) BUDGET VILLE PREVISIONNEL 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	DEPENSES
RECETTES PROPRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
2 629 154,00	2 519 559,01
XCEDENT REPORTE 002	VIREMENT SECTION INVT
672 258,32	781 853,31
TOTAL	TOTAL
3 301 412,32	**3 301 412,32**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	DEPENSES
SOLDE D'EXECUTION REPORTE 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE 001
244 100,00	
EXCEDENTS FONC CAPITALISES 1068	RESTES A REALISER
-	46 230,00
RECETTES PROPRES - FCTVA - TA	CAPITAL DES EMPRUNTS
72 874,74	173 000,00
AMORTISSEMENTS	PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT
2 796,00	1 472 271,05
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	TRAVAUX EN REGIE
781 853,31	-
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
129 877,00	
EMPRUNTS	
460 000,00	
OPERATION D'ORDRE	
TOTAL	TOTAL
1 691 501,05	**1 691 501,05**

Mme CUADRADO demande si, pour équilibrer le budget, un prêt sera réalisé pour un montant de 460 000 €.

M. LOSSON confirme que ce prêt sera pris pour financer une partie des travaux définis au cours de la commission de la veille.

Mme CUADRADO souhaite savoir si démarches ont déjà été entreprises auprès d'établissements bancaires.

M. LOSSON répond par la négative et explique qu'au fur et à mesure des travaux, pour l'Eglise et les autres prévus cette année, les besoins de financement seront plus ou moins présents. Rien n'oblige la Commune à emprunter en une seule fois l'intégralité de la somme prévue.

4) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021

	BASES PREVISIONNELLES IMPOSITION 2021	TAUX 2021	TAUX 2020	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2021
TAXE HABITATION	Supprimée			
TAXE FONCIERE(BATI)	1 956 000	52,30(*)	26,94	1 022 988
TAXE FONCIERE (NON BATI)	104 700	61,83	61,83	64 736
CFE	232 893	16,60	16,60	38 861
PRODUIT FISCAL				1 107 444(**)

** taux fixé par la Trésorerie pour compenser la suppression de la taxe d'habitation*
*** Total obtenu en additionnant le produit fiscal attendu des contributions (1 126 585,00 €) + la taxe d'habitation (TH) (29 409€) + la taxe additionnelle à la taxe foncière (Taxe add. TFNB) (3 384,00 €) – un effet de coefficient correcteur (51 934,00 €)*

M. DUTHOIT se questionne, la taxe d'habitation n'est pour lui pas supprimée et continue de s'appliquer en 2021.

M. LOSSON acquiesce qu'elle est « reprise » dans les autres lignes. La Commune n'est pas intervenue pour la fixation des taux.

Mme CUADRADO demande si la Commune récupère la part départementale de la taxe d'habitation.

M. LUCAS approuve.

M. LOSSON informe que dans le tableau, il y a une petite erreur, une somme n'a pas été déduite (*correction faite*).

Mme CUADRADO déclare que la part fiscale par habitant augmente, car la somme l'an dernière était moins importante pour plus d'habitants.

M. LOSSON estime que c'est positif pour la Commune.

Mme CUADRADO rétorque que ce sont les habitants qui vont subir les conséquences.

M. LUCAS explique qu'avec l'abandon progressif de la taxe d'habitation, les départements perdent leur part de la taxe foncière. Il s'agit d'un effet de vases communiquant, les administrés ne subissent pas cette « hausse » en plus d'autres impôts.

M. MOGIS argue que ce qu'ils vont constater, c'est le chiffre final.

Mme RAIMBOURG-GAROT estime tout de même que les habitants regardent les taux d'impositions locaux et vont constater la forte augmentation de la part communale.

M. LOSSON indique que les taux n'ont pas été modifiés par la Commune. Nous avons simplement repris ceux proposés par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.

M. LUCAS confirme que les calculs et les compensations dépendent de régimes très complexes, le but est de « perdre les usagers ». Ce qui est vanté par les hautes autorités, c'est la suppression de la taxe d'habitation (même si elle est compensée pour les communes).

ANNEXES

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – LOTISSEMENT :

a) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
011	Charges à caractère général	249 559,79
66	Charges financières	465,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	8 581,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section	465,00
Total	**Dépenses de fonctionnement**	**259 071,12**

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	258 817,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section	465,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	19 110,00
Total	**Recettes de fonctionnement**	**278 392,29**

b) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme en 2019, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	258 817,29
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	8 582,00
Total		**267 399,29**

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	8 581,33
Total		**308 581,33**

Mme CUADRADO demande où en est les ventes des parcelles.

M. LOSSON répond que 2 parcelles ont été vendues (documents signés) et 2 autres vont prochainement connaître un compromis de vente.

PRESENTATION DU RESULTAT

42400

DOUDEVILLE – BA LOTISSEMENT 2020

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investis-sement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	-8 581,33		49 764,04		41 182,71
Fonctionnement	19 110,00		211,17		19 321,17
TOTAL	10 528,67		49 975,21		60 503,88

Restes à réaliser en dépenses	
Restes à réaliser en recettes	
Restes à réaliser net	0,00

Résultats à reprendre au budget 2021

Résultat de fonctionnement de l'exercice	211,17	
Résultat antérieur reporté	19 110,00	
Résultat à affecter	19 321,17	

Solde d'exécution d'investissement	41 182,71	(à reporter au 001 au BP N+1)
Solde des restes à réaliser	0,00	(à reprendre au budget N+1)
Besoin de financement	0,00	

AFFECTATION	19 321,17	
Affectation au 1068	0,00	(1) (à inscrire au budget N+1)
Report au 002	19 321,17	(à inscrire au budget N+1)

(1) pas de 1068 pour les lotissements

Page 1

M. ORANGE demande ce que signifie le « *Résultat de l'exercice* », car il ne retrouve pas les chiffres dans le tableau le plus haut.

M. LOSSON et M. LUCAS expliquent qu'il s'agit du résultat de 2020 seulement, sans la reprise des résultats des années précédentes.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT 2021

Le budget primitif annexe Lotissement 2021 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de **556 957,00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **535 533,00 euros**.

Dépenses de fonctionnement :

Articles	Libellé	Budget 2021
6045	Achats d'études, prestations de services	12 550,00
605	Achat de matériel, équipements et travaux	37 336,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	5 000,00
66111	66111 Intérêts réglés à l'échéance	1 860,00
022	Dépenses imprévues	4 000,00
023	Virement à la section d'investissement	15 533,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	478 818,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	1 860,00
Total		**556 957,00**

Recettes fonctionnement :

Articles	Libellé	Budget 2021
7015	Ventes de terrains aménagés	220 000,00
71355	Variation stocks terrains aménagés	315 776,00
796	Transferts charges financières	1 860,00
002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	19 321,00
Total		**556 957,00**

Dépenses d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2021
1641	Emprunts en euros	219 757,00
3555	Terrains aménagés	315 776,00
Total		**535 533,00**

Recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2021
021	Virement de la section de fonctionnement	15 533,00
3555	Terrains aménagés	478 818,00
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	41 182,00
Total		**535 533,00**

M. DUTHOIT interroge sur la signification de l'article 605 *Achat de matériel, équipements et travaux*, pour un montant de 37 336,00 €.

M. LUCAS répond qu'il s'agit de dépenses de travaux et d'études. Les budgets annexes lotissement sont limités pour les catégories d'investissement. Il ajoute que le budget a de nombreuses écritures comptables car, étant excédentaire cette année, il aurait fallu basculer les sommes dans le budget ville.

Mais le remboursement de l'emprunt étant prévu en 2022, il a fallu anticiper une « provision » pour pouvoir le rembourser.

M. LOSSON explique que la Commune espère vendre la moitié des terrains en 2021, d'où le montant des recettes.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – CENTRE DE TRI :

a) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	**Libellé**	**CA 2020**
011	Charges à caractère général	9 237,46
66	Charges financières	366,06
Total	**Dépenses de fonctionnement**	**9 603,52**

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	**Libellé**	**CA 2020**
75	Autres produits de gestion courante	35 467,70
Total	**Recettes de fonctionnement**	**35 467,70**

b) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes par programme en 2019, sont les suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	**Libellé**	**CA 2020**
16	Emprunts et dettes assimilées	14 165,40
Total		**14 165,40**

Recettes d'investissement :

Chapitre	**Libellé**	**CA 2020**
16	Emprunts	0
Total		**0**

PRESENTATION DU RESULTAT

28500

DOUDEVILLE – BA CENTRE COURRIER 2020

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investis-sement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	115 301,45		-14 165,40		101 136,05
Fonctionnement	30 460,52		25 864,18		56 324,70
TOTAL	145 761,97		11 698,78		157 460,75

Restes à réaliser en dépenses	
Restes à réaliser en recettes	
Restes à réaliser net	0,00

Résultats à reprendre au budget 2021

Résultat de fonctionnement de l'exercice	25 864,18
Résultat antérieur reporté	30 460,52
Résultat à affecter	56 324,70

Solde d'exécution d'investissement	101 136,05	(à reporter au 001 au BP N+1)
Solde des restes à réaliser	0,00	(à reprendre au budget N+1)
Besoin de financement	0,00	

AFFECTATION	56 324,70	
Affectation au 1068	0,00	(à inscrire au budget N+1)
Report au 002	56 324,70	(à inscrire au budget N+1)

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE CENTRE DE TRI 2021

Le budget primitif annexe Centre de tri 2020 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de **130 044,70 euros**.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **101 136,05 euros**.

Dépenses de fonctionnement :

Articles	Libellé	Budget 2021
605	Achat de matériel, équipements et travaux	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 800,00
61558	Autres biens immobiliers	1 000,00
6161	Multirisque	700,00
63512	Taxes foncières	9 000,00
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	56 324,70
6541	Créances admises en non-valeur	33 120,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00
022	Dépenses imprévues	8 100,00
Total		**130 044,70**

Recettes de fonctionnement :

Articles	Libellé	Budget 2021
002	Excédent d'exploitation reporté	56 324,70
752	Revenus des immeubles	33 000,00
758	Produits divers de gestion courante	7 600,00
7817	Reprise sur provisions pour dépr. Actifs circulants	33 120,00
Total		**130 044,70**

Dépenses d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2021
1641	Emprunts	14 527,00
2031	Frais d'études	10 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	40 000,00
2313	Constructions	36 609,05
Total		**101 136,05**

Recettes d'investissement

Articles	Libellé	Budget 2021
001	Solde d'exécution de la section d'investissements	101 136,05
Total		**101 136,05**

M. LOSSON alerte sur les recettes pour ce budget car avec les capacités de paiement du locataire sont incertaines. C'est ce qui explique également le montant de l'article 6541 *créances admises en non-valeur*.

M. DUTHOIT questionne sur le nombre de loyers n'ont pas été payés.

M. DURECU estime à environ 10 mois les loyers non encore honorés.

Mme CUADRADO s'enquiert des recours possibles.

M. LOSSON dit que c'est encore en recherche. Une des questions avant d'aller plus loin est de connaître le montant des aides qu'aurait pu avoir le locataire.

M. DURECU informe que le député était intervenu en leur faveur mais cette action est restée sans suite car 2 remises ont déjà été faites par l'ancienne et la nouvelle équipe municipale.

M. DUTHOIT pense qu'il doit à la commune environ 25 000 €.

M. LUCAS déclare aussi que l'ancien locataire avait déposé le bilan et n'a donc pas payé les derniers loyers. Quand la liquidation sera achevée, la provision sera consommée.

M. LOSSON réaffirme qu'il faudra suivre attentivement ce budget.

<u>QUESTIONS DIVERSES</u>

M. LOSSON annonce que les comptes administratifs ont été validés, de même que les budgets primitifs annexes Lotissement et Centre de Tri.

Mme CUADRADO demande ce qu'il en est du budget primitif ville.

M. LUCAS indique que tous les montants des recettes provenant de l'Etat ne sont pas encore transmis, certaines données ne sont donc qu'estimatives.

Mme CUADRADO alerte sur la diminution du nombre d'habitants, qui pourrait entraîner une baisse significative des dotations.

M. LOSSON rassure que des précautions ont été prises, sans aller au-delà de ce qui avait été perçu l'an dernier.

M. LUCAS précise que souvent, le chiffre global tombe sans explication. Si la Commune souhaite plus d'explications, il faudra contacter la Préfecture (sans certitude de réponse).

Mme CUADRADO formule le souhait que les comptes administratifs soient transmis avant le Conseil.

M. LOSSON le confirme, ils seront envoyés avec l'ordre du jour. Il reste plus réservé pour l'envoi du budget primitif ville, qui peut être amené à évoluer selon les données transmises et les délais.

M. CUADRADO questionne sur ce qui est prévu si les dotations baissent fortement.

M. LOSSON répond que des lignes en dépenses imprévues sont pour l'instant provisionnées, pour ajuster au besoin.

M. LUCAS confirme que les sommes ne sont toujours pas connus, mais ile ne pense pas qu'un écart supérieur à 10 000 € (à la hausse ou à la baisse) est peu probable.

- L'ordre du jour étant épuisé, la Commission est levée à 19H50 -

****

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas le compte rendu.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO s'étonne que le prêt de 400 000 € ait déjà été débloqué, alors que les travaux n'ont pas débuté et en demande la raison.

M. LOSSON rappelle que des frais d'études supplémentaires avaient dû être payés, à hauteur de 20 968,13 €, et la Commune rencontrait sur la même période des difficultés au niveau du compte 515, sorte de « compte courant » de la ville. En revanche, il ne voit pas en quoi cette perception anticipée serait illégale, l'argent étant toujours affecté aux travaux de l'Eglise.

M. LOSSON corrige le passage concernant la partie budget primitif lotissement et indique qu'il y a 4 parcelles en cours de vente pour l'instant.

Mme CUADRADO pose une question sur le budget en relation avec la taxe foncière. Elle constate l'augmentation du taux, de 26,94 à 52,30 %.

M. DURÉCU explique qu'avec ce nouveau dispositif gouvernemental une partie de la taxe foncière du département est reversée aux communes. Ce qu'il faut voir, c'est le produit fiscal qui en découle. Il ajoute que cette taxe fiscale a été modifiée par l'Etat pour rembourser les pertes liées à l'annulation de la taxe d'habitation.

Mme RAMBOURG-GAROT précise que même avec la suppression de la taxe d'habitation, les taxes foncières augmentent. Cela pose problème pour les baux commerciaux, qui doivent rembourser la taxe foncière au propriétaire. Les revenus de la Commune devraient donc augmenter pour le budget annexe Centre de tri, même si cela ne devrait avoir que peu de conséquences financières pour le locataire.

M. DURECU indique qu'il questionnera M. LUCAS à ce sujet, ile ne pense pas qu'il va subir cette hausse de plein fouet, cette « hausse » étant compensée par la suppression de la taxe d'habitation.

Mme CUADRADO confirme que ce problème s'applique à tout locataire qui rembourse la taxe foncière au propriétaire.

M. DUTHOIT souhaite savoir si le Maire a pu se renseigner sur les différentes aides étatiques qu'aurait pu obtenir le locataire du Centre de tri.

M. DURECU indique avoir contacté la CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie) mais n'a pas encore eu de réponse.

Mme RAIMBOURG-GAROT propose de consulter le site info-greffe.fr pour connaître son chiffre d'affaires sur les 3 dernières années.

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 16
Contre : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT)
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour 3 contre (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT), adoptent le compte rendu.

6) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET VILLE

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

I) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET VILLE

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011	Charges à caractère général	531 060,20	652 899,41	695 705,36
012	Charges de personnel	1 293 899,80	1 333 281,41	1 372 246,61
014	Atténuation de produits	58,00	58,00	210,00
65	Autres charges de gestion courante	269 146,49	262 929,24	332 816,89
66	Charges financières	44 986,09	48 040,66	50 122,96
67	Charges exceptionnelles	7 520,48	70 536,47	2 128,75
042	Opération de transfert entre sections	7 995,21	57 745,14	9 251,87
Total	**Dépenses de fonctionnement**	**2 154 666,27**	**2 425 490,33**	**2 462 482,44**

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2019	CA 2018
013	Atténuation de charges	32 859,09	38 541,45	20 586,71
70	Produits des services domaniaux	160 939,03	175 718,50	218 129,81
73	Impôts et taxes	1 226 161,88	1 271 651,36	1 265 722,00
74	Dotations subventions participation	1 111 838,18	1 031 414,56	906 935,83
75	Autres produits de gestion courante	62 184,35	126 907,14	113 124,62
76	Produits financiers	4,65	4,65	4,52
77	Produits exceptionnels	6 599,17	41 477,43	88 173,30
042	Opération de transfert entre sections	2 162,39	115 288,59	57 750,40
Total	**Recettes de fonctionnement**	**2 602 748,74**	**2 801 003,68**	**2 670 427,19**

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
	Total des opérations d'équipement	572 166,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	76,65
13	Subventions d'investissement	22 999,17
16	Remboursement en capital des emprunts	189 505,70
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 162,39
041	Opérations patrimoniales	81 182,20
Total		**868 092,32**

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 995,21
041	Opérations patrimoniales	81 182,20
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	752 727,82
13	Subventions d'investissement	53 055,77
10222	FCTVA	35 335,51
10226	Taxe d'Aménagement	7 145,29

16	Emprunts	453 711,10
Total		**1 391 152,90**

II) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020– BUDGET VILLE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2,
Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,
Vu, les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2020,
Conformément à l'article 2121-14 du CGCT qui dispose : « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.*
Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. LOSSON,
Ayant entendu l'exposé de M. LOSSON sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget ville 2020, arrêté comme présenté plus haut dans la délibération :

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 16
Exprimés : 18
Pour : 15
Contre : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT)
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour 3 contre (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT), adoptent le compte rendu.

7) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET VILLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,
Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,
Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire,
Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par M. le Trésorier Municipal et que le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 est conforme au compte administratif de la commune, **pour les écritures concernant l'année 2020**.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON explique que ce compte a été établi par le comptable. Les conseillers doivent voter la conformité des écritures, notamment face au compte administratif.

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

8) AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET VILLE

40700

DOUDEVILLE 2020

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investis-sement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	-364 402,18		523 060,58		158 658,40
Fonctionnement	976 903,67	752 727,82	448 082,47		672 258,32
TOTAL	612 501,49		971 143,05		830 916,72

Restes à réaliser en dépenses	46 230,00
Restes à réaliser en recettes	
Restes à réaliser net	-46 230,00

Résultats à reprendre au budget 2021

	selon compte de gestion	selon compte administratif	différence
Résultat de fonctionnement de l'exercice	448 082,47	448 082,47	
Résultat antérieur reporté	224 175,85	224 175,85	
Résultat à affecter	672 258,32	672 258,32	
Solde d'exécution d'investissement	158 658,40	244 099,76	85 441,36
Solde des restes à réaliser	-46 230,00	-46 230,00	
Besoin de financement	0,00	0,00	
AFFECTATION	672 258,32	672 258,32	
Affectation au 1068	0,00	0,00	
Report au 002	672 258,32	672 258,32	

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 16
Contre : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT)
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 contre (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT), adoptent la présente délibération.

9) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI

I) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – CENTRE DE TRI :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
011	Charges à caractère général	9 237,46
66	Charges financières	366,06
Total	**Dépenses de fonctionnement**	**9 603,52**

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
75	Autres produits de gestion courante	35 467,70
Total	**Recettes de fonctionnement**	**35 467,70**

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	14 165,40
Total		**14 165,40**

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
16	Emprunts	0
Total		**0**

II) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - CENTRE DE TRI :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2,
Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,
Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2020,
Conformément à l'article 2121-14 du CGCT qui dispose : « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.*
Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. LOSSON,
Ayant entendu l'exposé de M. LOSSON sur les conditions d'exécution du budget annexe de l'exercice 2020,
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget annexe Centre de Tri 2020, arrêté comme présenté plus haut dans la délibération :

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO s'étonne que les 30 460,00 € prévus n'ont pas été rebasculés au budget ville en 2020 et demande s'il s'agit d'un oubli ou d'un autre choix de la Commune.

M. LOSSON ne connaît pas assez cette partie technique et apportera ensuite une réponse, mais il faut bien prendre en compte les difficultés actuelles pour recouvrer les créances.

Mme CUADRADO estime dommage que cette opération n'ait pas été faite car elle aurait pu permettre de payer les études pour les travaux de l'Eglise et donc de retarder le déblocage du prêt de 400 000 €.

Présents : 16
Exprimés : 18
Pour : 15
Contre : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT)
Abstentions : 0

Enfin Mme CUADRADO, au nom de son groupe, explique avoir voté contre car certains points les ont « surpris » du fait de la transmission tardive des documents.

M. LOSSON justifie que les documents ont été transmis quand ils ont pu être réalisés.

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour 3 contre (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT), adoptent le compte rendu.

10) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,
Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,
Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire,
Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par M. le Trésorier Municipal et que le compte de gestion du budget Centre de Tri pour l'exercice 2020 est conforme au compte administratif de la commune, **pour les écritures concernant l'année 2020**.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

11) AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI

28500

DOUDEVILLE – BA CENTRE COURRIER 2020

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investis-sement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	115 301,45		-14 165,40		101 136,05
Fonctionnement	30 460,52		25 864,18		56 324,70
TOTAL	145 761,97		11 698,78		157 460,75

Restes à réaliser en dépenses	
Restes à réaliser en recettes	
Restes à réaliser net	0,00

Résultats à reprendre au budget 2021

Résultat de fonctionnement de l'exercice	25 864,18	
Résultat antérieur reporté	30 460,52	
Résultat à affecter	56 324,70	
Solde d'exécution d'investissement	101 136,05	(à reporter au 001 au BP N+1)
Solde des restes à réaliser	0,00	(à reprendre au budget N+1)
Besoin de financement	0,00	
AFFECTATION	56 324,70	
Affectation au 1068	0,00	(à inscrire au budget N+1)
Report au 002	56 324,70	(à inscrire au budget N+1)

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 16
Contre : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT)
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 contre (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT), adoptent la présente délibération.

12) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

I) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – LOTISSEMENT :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
011	Charges à caractère général	249 559,79
66	Charges financières	465,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	8 581,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section	465,00
Total	**Dépenses de fonctionnement**	**259 071,12**

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	258 817,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section	465,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	19 110,00
Total	**Recettes de fonctionnement**	**278 392,29**

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	258 817,29
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	8 582,00
Total		**267 399,29**

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	CA 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	8 581,33
Total		**308 581,33**

II) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LOTISSEMENT :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2121-31 et L 2343-1 et 2,
Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,
Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2020,
Conformément à l'article 2121-14 du CGCT qui dispose : « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.*
Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. LOSSON,
Ayant entendu l'exposé de M. LOSSON sur les conditions d'exécution du budget annexe de l'exercice 2020,
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif du budget annexe Lotissement 2020, arrêté comme présenté plus haut dans la délibération :

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 16
Exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

13) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21, et L 2343-1 et 2,
Vu le code des Communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-15, R 2416-16 à R 2416-33,
Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire,
Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par M. le Trésorier Municipal et que le compte de gestion du budget Lotissement pour l'exercice 2020 est conforme au compte administratif de la commune, **pour les écritures concernant l'année 2020**.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

14) AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

42400

DOUDEVILLE – BA LOTISSEMENT 2020

RESULTATS D'EXECUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investis-sement	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration	Résultat de clôture
Investissement	-8 581,33		49 764,04		41 182,71
Fonctionnement	19 110,00		211,17		19 321,17
TOTAL	10 528,67		49 975,21		60 503,88

Restes à réaliser en dépenses	
Restes à réaliser en recettes	
Restes à réaliser net	0,00

Résultats à reprendre au budget 2021

Résultat de fonctionnement de l'exercice	211,17
Résultat antérieur reporté	19 110,00
Résultat à affecter	19 321,17

Solde d'exécution d'investissement	41 182,71	(à reporter au 001 au BP N+1)
Solde des restes à réaliser	0,00	(à reprendre au budget N+1)
Besoin de financement	0,00	

AFFECTATION	19 321,17	
Affectation au 1068	0,00	(1) (à inscrire au budget N+1)
Report au 002	19 321,17	(à inscrire au budget N+1)

(1) pas de 1068 pour les lotissements

Page 1

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

15) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2021 - SUBVENTIONS COMMUNALES

SUBVENTIONS COMMUNALES 2021

Le montant total des subventions communales est de **91 188,51 €.**

	Subventions 2019	Subventions 2020	Subventions 2021
ECOLE SAINTE MARIE	Nbre élémentaires : 26 26 x 629.69 € = 16 371.94 € Nbre maternelles : 25 25 x 1 148.61 = 28 715.24 € Montant Subv : 45 087.19 €	Nbre élémentaires : 26 26 x 795,15 € = 20 673,85 € Nbre maternelles : 23 23 x 1 360,26 = 31 286,06 € Montant Subv : 51 959,91 €	Nbre élémentaires : 24 24 x 622,39 € = 14 937,36 € Nbre maternelles : 18 18 x 1 172,34 € = 21 102,15 € Montant Subv : 36 039,51 €
CLASSE DECOUVERTE Ecole Breton	108x36 € 3 888.00 €	116x36 € 4 176.00 €	0,00 €

VIE SCOLAIRE : 0,00 €
ECOLE STE MARIE : 36 039,51 €
ASSOCIATIONS & ORGANISMES DIVERS : 33 431,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES : 21 718,00 €

TOTAL : 91 188,51 €

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 17
Exprimés :19
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 1 (M. MOGIS)

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (M. MOGIS), adoptent la présente délibération.

16) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2021 - CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021

	BASES PREVISIONNELLES IMPOSITION 2021	TAUX 2021	TAUX 2020	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2021
TAXE HABITATION	Supprimée			
TAXE FONCIERE(BATI)	1 956 000	52,30(*)	26,94	1 022 988
TAXE FONCIERE (NON BATI)	104 700	61,83	61,83	64 736
CFE	232 893	16,60	16,60	38 861
PRODUIT FISCAL				1 107 444(**)

** taux fixé par la Trésorerie pour compenser la suppression de la taxe d'habitation*

*** Total obtenu en additionnant le produit fiscal attendu des contributions (1 126 585,00 €) + la taxe d'habitation (TH) (29 409€) + la taxe additionnelle à la taxe foncière (Taxe add. TFNB) (3 384,00 €) – un effet de coefficient correcteur (51 934,00 €)*

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 (1)	Taux de référence pour 2021 (2)	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 (3)	Produit de référence (col.3 x col.2) (4)	TAUX VOTÉS (5)	Produits attendus (col.3 x col.5) (6)	Taux plafond pour 2021 (7)
Taxe foncière (bâti).....	1 964 125	52,30 (*)	1 956 000	1 022 988			124,05
Taxe foncière (non bâti).....	104 347	61,83	104 700	64 736			113,98
CFE.....	232 893	16,60	234 100	38 861			46,25
			Totaux :	1 126 585			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : ☐

(*) dont taux départemental 2020 : 25,36

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021 (8)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (9) / (10)	Taux proportionnel (col.8 x col.10) (11)
Taxe foncière (bâti).....	52,30	Produit total souhaité / 1 126 585 = (6 décimales)	
Taxe foncière (non bâti).	61,83		
CFE.....	16,60		

Produit total de référence (total colonne 4)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
52 164	9 370	32 788	29 409	3 384	>>>	127 115

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	Effet du coefficient correcteur contribution
14 327	32 473	66 360			-51 934

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	1 678
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	69
d. Locaux industriels	287
Taxe foncière (non bâti) :	7 608
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0
c. Base minimum	3 618
d. Locaux industriels	1 067
e. Autres allocations	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :	
Dotation pour perte de THLV :	0
Dotation TH (Mayotte) :	

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	62 533
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	22 178
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	23 909

3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	16 665
b. CVAE : part dégrevée	35 499
c. CVAE : exonérations non compensées	

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	172 285
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
d. Taux figé de taxe d'habitation	17,07
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00

5. PRODUIT DES IFER

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	8 981
Gaz – Stockage, transport...	389

6. COEFFICIENT CORRECTEUR 0,949247

7. FRACTION DE TVA >>>

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau national 12	Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental 13	Taux plafonds 2021 14	Taux 2020 des EPCI 15	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col.14 – col.15) 16
Taxe foncière (bâti).....	46,98	51,56	128,90	4,85000	124,05
Taxe foncière (non bâti).	49,79	42,13	124,48	10,50000	113,98
CFE.....	26,45	>>>	52,90	6,65000	46,25

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
26,11	1,31

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 :

national	communal
20,28	28,68

Taux de CFE perçue en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

DIMINUTION SANS LIEN	
Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO signale que ce tableau sera difficilement compréhensible pour la population.

M. LOSSON et M. DURÉCU invoquent que tout sera fait pour le rendre le plus explicite possible mais la Commune est obligée de voter ce tableau en l'état, alors même que, du fait d'indicateurs correctifs, le produit fiscal total attendu ne correspond pas à la somme des 3 lignes du tableau. Ils ajoutent que c'est un exercice inédit avec la suppression de Taxe d'Habitation et insistent sur le fait que le taux communal des taxes foncières bâties et non bâties n'a pas été modifié. C'est l'Etat qui a réalisé les calculs de conversion, même s'il aurait été possible de les modifier à la hausse ou à la baisse.

Mme CUADRADO exprime que globalement les administrés y verront une augmentation d'autant plus que la Communauté de communes va augmenter la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

M. DURÉCU explique que ce sera pire pour Yerville avec le passage de la REOM à la TEOM et insiste sur le fait qu'il faudra faire preuve de pédagogie sur ce sujet. L'Etat y aura également sa part, via la prochaine fiche d'imposition.

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

17) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2021

Le budget primitif 2021 de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à un montant de **3 236 091,32 euros.**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **1 691 501,05 euros**.

Les dépenses et les recettes par programme, en 2021, sont les suivantes :

N° du programme	Libellé	Dépenses	Recettes
130	Travaux bâtiments communaux	49 310,84	
131	Matériel mairie	16 560,24	
133	Acquisition matériel	800,00	
134	Matériel et travaux	138 218,07	
137	Eclairage public	197 987,05	
209	Aménagement espaces verts	3 000,00	
215	Matériel espaces verts	2 000,00	
217	Assainissement Saint Eloi	0,00	
220	Carrefour du Lin	728,00	
225	Réfection voiries	252 426,40	
230	Police municipale	500,00	
235	Réhabilitation église	487 153,59	
240	PLU	10 000,00	
241	Réorganisation cimetières	31 105,18	
245	Matériel restaurant scolaire	6 295,00	
250	Matériel fêtes et cérémonies	3 342,00	
252	Signalétique	23 776,00	
254	Jardin partagé	100,00	
255	Centre de Loisirs	550,00	
259	Requalification du centre bourg	9 238,00	
262	Cavités Souterraines	92 280,00	
263	Maison médicale – Résidence Logi'Séniors	5 191,48	
264	Défense incendie	12 060,00	
265	Extension électrique	1 000,00	
267	Eclairage public transition énergétique	700,00	
268	Sécurisation RD 20	0,00	
270	*City Stade*	107 949,20	
Total programmes d'investissement		**1 452 271,05**	
Restes à réaliser		46 230,00	
Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
Autres immobilisations financières		0,00	

Opérations d'ordre			
Dépenses imprévues		20 000,00	
Solde d'exécution reporté			244 100,00
Capital des emprunts		173 000,00	
Total des recettes emprunt			460 000,00
Recettes propres – FCTVA - TA			72 874,74
Excédents fonct. Capitalisés 1068			0,00
Virement section fonctionnement			781 853,31
Amortissement – Cession éléments d'actif et amortissement des frais d'études et d'insertion			2 796,00
Subventions d'investissement			129 877,00
TOTAUX		**1 691 501,05**	**1 691 501,05**

<u>Les recettes et les dépenses de fonctionnement se présentent ainsi :</u>

<u>Dépenses de fonctionnement</u> :

Chapitre	Libellé	Budget 2021
023	Virement à la section d'investissement	781 853,31
011	Charges à caractère général	653 400,00
012	Charges de Personnel	1 427 261,00
014	Atténuations de produits	1 000,00
022	Dépenses imprévues	42 282,21
65	Autres charges de gestion courante	267 153,00
66	Charges financières	46 375,80
67	Charges exceptionnelles	9 770,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	4 200,00
042	Opérations d'ordre	2 796,00
Total des dépenses de fonctionnement		**3 236 091,32**

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Budget 2021
002	Excédent d'exploitation reporté	672 258,32
013	Atténuations de charges	34 300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
70	Produits des services domaniaux	135 785,00
73	Impôts et Taxes	1 311 226,00
74	Dotations subventions participations	1 016 117,00
75	Autres produits de gestion courante	65 200,00
76	Produits financiers	5,00
77	Produits exceptionnels	1 200,00
78	Reprise sur provisions	0,00
Total des recettes de fonctionnement		**3 236 091,32**

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO se montre réservée sur le montant des emprunts à 460 000 € car cela alourdit la dette même si, elle en convient, cela est quelquefois indispensable, comme pour les travaux de l'Eglise ou pour la construction d'une éventuelle salle des fêtes. Elle s'inquiète que cet emprunt ne soit utilisé simplement que comme fonds de roulement.

M. DURÉCU réagit et affirme que comparément aux communes de mêmes strates comme YERVILLE, Doudeville est aujourd'hui moins endettée. L'autofinancement ne permet pas de réaliser les projets, l'emprunt est incontournable. Selon lui, les propositions ne sont pas faramineuses et correspondent à des besoins. La réfection des routes, les travaux énergétiques dans les écoles, le développement d'un pôle enfance et jeunesse avec le Centre de loisirs et la création d'un *City Stade* font partie de la politique que lui et son équipe veulent mener à bien. L'emprunt prévu pour les travaux de l'église ne doit pas empêcher de développer d'autres projets qui sont tout à fait finançables.

M. LOSSON complète en précisant que le Trésorier a calculé le ratio de surendettement de la ville et que celui est bien inférieur à la capacité d'emprunt, qui se situe autour de 1,5 fois le montant la section fonctionnement (ratio en dessous de 1 actuellement pour Doudeville).

Mme CUADRADO précise que ce n'est pas le principe de l'emprunt qui la dérange mais son orientation sur des projets qui ne lui semblent pas devoir le nécessiter.

M. LOSSON tacle que sur le dernier mandat, il y a également eu plusieurs emprunts.

Mme CUADRADO acquiesce, mais d'autres ont été remboursés.

M. DURECU interroge Mme CUADRADO pour savoir comment faire de la voirie sans emprunt à Doudeville, ce qui ne semble pas avoir été le cas durant le dernier mandat. Il confirme ainsi qu'il y aura de l'emprunt cette année.

Mme CUADRADO énonce que le nombre d'habitants a baissé et elle constate que le budget « *charges de personnel* » a augmenté de 10%, atteignant un montant similaire à celui de 2014, montant alors déclaré alarmant par le Préfet. Elle souhaite connaître l'explication de la hausse de la masse salariale.

M. DURÉCU et M. LOSSON répondent que c'est une différence entre eux qui les caractérise. Des agents en CDD reconductibles et/ou dans des situations précaires depuis des années ont été titularisés par soucis de légalité et d'exemplarité. Du personnel supplémentaire a également été recruté pour renforcer les écoles (raisons sanitaires) et répondre aux besoins suite à la hausse du nombre d'enfants inscrits au Centre de loisirs, plus attirant depuis l'intégration du repas le midi.

Mme CUADRADO demande alors ce qui pourrait expliquer la hausse de fréquentation.

Mme ANDRÉ S. réagit et rapporte qu'un pôle jeunesse fort, même s'il engendre un surcoût, est un atout pour attirer de nouvelles familles souhaitant s'implanter sur Doudeville et notamment acheter des parcelles pour le lotissement. De même, cela permet d'obtenir des subventions supplémentaires par la CAF.

Mme CUADRADO déclare mieux comprendre l'emprunt de 460 000 €.

M. LOSSON ironise en indiquant les emprunts qui avaient été faits avant. Il rétorque que tout cela est une question de choix et qu'effectivement, il préfère par exemple qu'il y ait un poste d'ASTEM par classe à l'école maternelle.

M. DURECU justifie aussi des situations particulières, la Commune gérant directement les écoles, là où cette mission est dévolue ailleurs à des SIVOS. De même, il faut savoir se montrer exemplaire comme employeur, pour sortir certaines personnes de la précarité.

Mme CUADRADO s'enquiert des recommandations de l'Education nationale à ce sujet.

Mme ANDRÉ S. répond qu'un ATSEM (ETP) est demandé par l'Education Nationale en petite section et moyenne section et moins en grande section mais que cela n'est pas prescriptif.

M. DURÉCU affirme que c'est une force pour la jeunesse d'avoir ces conditions d'accueil. Cela permet de diminuer les retards scolaires et mieux préparer les enfants pour l'avenir, c'est son point de vue. C'est également un plus pour l'attractivité de la ville.

M. LOSSON rassure enfin en précisant que ces prévisions sont des fourchettes hautes, certains départs en retraite ne seront peut-être pas remplacés avec les mêmes indemnités.

Présents : 17
Exprimés :19
Pour : 16
Contre : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT)
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 contre (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, Mme RAIMBOURG-GAROT), adoptent la présente délibération.

18) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE CENTRE DE TRI 2021

Le budget primitif annexe Centre de tri 2021 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de **130 044,70 euros**.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **101 136,05 euros**.

Dépenses de fonctionnement :

Articles	Libellé	Budget 2021
605	Achat de matériel, équipements et travaux	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 800,00
61558	Autres biens immobiliers	1 000,00
6161	Multirisque	700,00
63512	Taxes foncières	9 000,00
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	56 324,70
6541	Créances admises en non-valeur	33 120,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00
022	Dépenses imprévues	8 100,00
Total		**130 044,70**

Recettes de fonctionnement :

Articles	Libellé	Budget 2021
002	Excédent d'exploitation reporté	56 324,70
752	Revenus des immeubles	33 000,00
758	Produits divers de gestion courante	7 600,00
7817	Reprise sur provisions pour dépr. Actifs circulants	33 120,00
Total		**130 044,70**

Dépenses d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2021
1641	Emprunts	14 527,00
2031	Frais d'études	10 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	40 000,00
2313	Constructions	36 609,05
Total		**101 136,05**

Recettes d'investissement

Articles	Libellé	Budget 2021
001	Solde d'exécution de la section d'investissements	101 136,05
Total		**101 136,05**

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme RAIMBOURG-GAROT demande ce que signifient les frais d'études pour ce budget.

M. LOSSON précise qu'il s'agit d'une prévision en cas de nécessité d'aménagement à faire.

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

19) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT 2021

Le budget primitif annexe Lotissement 2021 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de **556 957,00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **535 533,00 euros**.

Dépenses de fonctionnement :

Articles	Libellé	Budget 2021
6045	Achats d'études, prestations de services	12 550,00
605	Achat de matériel, équipements et travaux	37 336,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	5 000,00
66111	66111 Intérêts réglés à l'échéance	1 860,00
022	Dépenses imprévues	4 000,00
023	Virement à la section d'investissement	15 533,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	478 818,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	1 860,00
Total		**556 957,00**

Recettes de fonctionnement :

Articles	Libellé	Budget 2021
7015	Ventes de terrains aménagés	220 000,00
71355	Variation stocks terrains aménagés	315 776,00
796	Transferts charges financières	1 860,00
002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	19 321,00
Total		**556 957,00**

Dépenses d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2021
1641	Emprunts en euros	219 757,00
3555	Terrains aménagés	315 776,00
Total		**535 533,00**

Recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2021
021	Virement de la section de fonctionnement	15 533,00
3555	Terrains aménagés	478 818,00
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	41 182,00
Total		**535 533,00**

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON explique que le budget a été prévu en tablant en recette sur la vente de la moitié des 12 terrains.

M. DURÉCU informe qu'à ce jour il y a 4 compromis de ventes signés.

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

20) REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – ANNEE 2019/2020

Il s'agit de valider les montants des contributions des communes, pour l'année scolaire 2019/2020 :

Présentation des coûts par élève :
Ecole maternelle Mensire : Coût total à la charge de la commune : 155 371,11 € pour un total de 110 élèves inscrits soit une dépense de 1 412,46 € par élève inscrit.

Ecole élémentaire Breton : Coût total à la charge de la commune : 161 222,03 € pour un total de 215 élèves inscrits soit une dépense de 749,87 € par élève inscrit.

Les communes suivantes devront s'acquitter d'une contribution au titre de l'année scolaire 2019/2020 selon le détail présenté ci-dessous, **avec application du potentiel fiscal de la commune de résidence**. Il sera proposé à chaque commune une convention pour organiser cette répartition. A défaut, elle devra adopter une délibération concordante validant le coût demandé. Toutes les communes ont été contactées concernant les montants.

Potentiel fiscal 2020	2019-2020	Breton	749,87 €
		Mensire	1 412,46 €

Commune de résidence		PF commune de résidence	PF moyen de la strate	Coefficient de pondération	Contribution pondérée maternelle	Effectif maternelle	Coût effectif maternelle	Contribution pondérée élémentaire	Effectif élémentaire	Coût effectif élémentaire	Coût effectif total
Amfreville-les-Champs		370,231638	579,323577	0,8195	1 157,57 €	0	- €	614,55 €	2	1 229,09 €	1 229,09 €
Anvéville		290,015773	579,323577	0,7503	1 059,78 €	5	5 298,90 €	562,63 €	10	5 626,32 €	10 925,22 €
Bénesville		384,894009	579,323577	0,8322	1 175,44 €	4	4 701,77 €	624,04 €	8	4 992,29 €	9 694,06 €
Berville (SIVOSS Etalleville)	Berville	289,870907	619,169188	0,7341	1 036,86 €	0	- €	550,46 €	1	550,46 €	550,46 €
	Etalleville	1	1	1,0000	1 412,46 €	0	- €	749,87 €	0	- €	- €
Carville-Pot-de-Fer		446,234783	579,323577	0,8851	1 250,22 €	0	- €	663,74 €	3	1 991,21 €	1 991,21 €
Croix-Mare		446,681818	659,014799	0,8389	1 184,92 €	0	- €	629,07 €	1	629,07 €	629,07 €
Fultot		407,761317	579,323577	0,8519	1 203,32 €	3	3 609,96 €	638,84 €	13	8 304,87 €	11 914,82 €
Gonzeville		517,277778	579,323577	0,9464	1 336,83 €	3	4 010,48 €	709,71 €	2	1 419,43 €	5 429,91 €
Grémonville		841,862613	579,323577	1,0000	1 412,46 €	0	- €	749,87 €	1	749,87 €	749,87 €
Gueutteville les grès (SIVOS de Gueutteville-les-Grès)		465,454545	579,323577	0,9017	1 273,65 €	0	- €	676,17 €	1	676,17 €	676,17 €
Harcanville		479,738722	659,014799	0,8640	1 220,34 €	11	13 423,78 €	647,87 €	25	16196,8479	29 620,63 €
Hautot l'Auvray		389,372928	579,323577	0,8361	1 180,90 €	3	3 542,71 €	626,93 €	4	2507,739671	6 050,45 €
Motteville		474,149938	659,014799	0,8597	1 214,35 €	0	- €	644,69 €	1	644,69 €	644,69 €
Oherville		425,976096	579,323577	0,8676	1 225,52 €	0	- €	650,62 €	1	650,62 €	650,62 €
Prétot-Vicquemare		302,549356	659,014799	0,7295	1 030,46 €	1	1 030,46 €	547,07 €	0	- €	1 030,46 €
Robertot		283,639831	579,323577	0,7448	1 052,01 €	2	2 104,01 €	558,51 €	1	558,51 €	2 662,52 €
Routes		279,724739	579,323577	0,7414	1 047,23 €	13	13 614,05 €	555,97 €	14	7 783,60 €	21 397,65 €
St Laurent-en-Caux		411,075000	659,014799	0,8119	1 146,76 €	0	- €	608,81 €	2	1 217,62 €	1 217,62 €
St Vaast du Val (SIVOS des 5 communes)		348,373444	579,323577	0,8007	1 130,92 €	0	- €	600,40 €	1	600,40 €	600,40 €
						45	51 336,12 €		91	56 328,80 €	107 664,92 €

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. LEBOUCH se questionne sur l'inscription d'un élève de St Vaast du Val, qui est une commune lointaine.

M. LOSSON l'explique car il s'agit d'un enfant en classe ULIS, « placé » à Doudeville directement par l'Académie, dans l'intérêt de l'enfant.

M. DURECU déplore l'application d'un coefficient de pondération, à la suite de la décision du Préfet, qui fait perdre de l'argent à la Commune.

M. LOSSON va plus loin, l'écart lié causé par le coefficient de pondération est payé par les doudevillais.

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

21) DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR L'ANNEE 2021

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux concernant les dossiers suivants :

N° DOSSIER DETR	N° DOSSIER DSIL	INTITULE PROJET	MONTANT SUBV. DEMANDEE HT		MONTANT DES COFINANCEMENTS	MONTANT AUTOFINANCEMENT	COÛT TOTAL HT
			DETR	DSIL			
3987463		Installation d'un système d'alarme incendie à l'école élémentaire Joseph Breton	3 574.80 €			8 341.20 €	11 916 €
3988086	3617979	Rénovation et amélioration énergétique du groupe scolaire Joseph Breton	26 635.83 €	(DSIL énergétique) 26 635.83 €		35 514.43 €	88 786.09 €
3988545		Aménagement du cimetière de Doudeville – réalisation de 9 caveaux	3 510 €			8 190 €	11 700 €
3988545		Comblement d'une cavité – rue des Haras	23 070 €			53 830 €	76 900 €
3988467		Equipement informatique par l'accès au numérique à l'école Joseph Breton : label écoles numériques	3 203.70 €		A compléter suivant la convention	A compléter suivant la convention + DETR	10 679 €
3989944		Restauration du clocher de l'église Notre Dame de l'Assomption	122 614.40 €			286 100.26 €	408 714.66 €
3991265		Renouvellement matériel informatique : PC du Maire	465.90 €			1 087.10 €	1 553 €
3991467		Voiries 2021	44 461.80 €	44 461.80€ (dossier à venir)		59 282.40 €	148 206 €
3991575		City-stade	25 737.30 €	25 737.30 € (dossier à venir)		34 316.40 €	85 791 €
4001143		Mise aux normes et mise en accessibilité du local « Association Doudeville Accueil »	8 031.09 €			18 739.21 €	26 770.30 €
4002706		Réhabilitation école Joseph Breton	5 397.47 €			12 594.08 €	17 991.55 €
4001268		Réfection mur de l'enceinte du cimetière	4 526.30 €			10 561.35 €	15 087.65 €
3808117		Lutte contre l'incendie	4 080 €			6 120 €	10 200 €

Proposition de délibération :

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur le Maire, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux concernant les dossiers suivants :

N° DOSSIER DETR	N° DOSSIER DSIL	INTITULE PROJET	MONTANT SUBV. DEMANDEE HT		MONTANT DES COFINANCEMENTS	MONTANT AUTOFINANCEMENT	COÛT TOTAL HT
			DETR	DSIL			
3987463		Installation d'un système d'alarme incendie à l'école élémentaire Joseph Breton	3 574.80 €			8 341.20 €	11 916 €
3988086	3617979	Rénovation et amélioration énergétique du groupe scolaire Joseph Breton	26 635.83 €	(DSIL énergétique) 26 635.83 €		35 514.43 €	88 786.09 €
3988545		Aménagement du cimetière de Doudeville – réalisation de 9 caveaux	3 510 €			8 190 €	11 700 €
3988545		Comblement d'une cavité – rue des Haras	23 070 €			53 830 €	76 900 €
3988467		Equipement informatique par l'accès au numérique à l'école Joseph Breton : label écoles numériques	3 203.70 €		A compléter suivant la convention	A compléter suivant la convention + DETR	10 679 €

3989944		Restauration du clocher de l'église Notre Dame de l'Assomption	122 614.40 €			286 100.26 €	408 714.66 €
3991265		Renouvellement matériel informatique : PC du Maire	465.90 €			1 087.10 €	1 553 €
3991467		Voiries 2021	44 461.80 €	44 461.80€ (dossier à venir)		59 282.40 €	148 206 €
3991575		City-stade	25 737.30 €	25 737.30 € (dossier à venir)		34 316.40 €	85 791 €
4001143		Mise aux normes et mise en accessibilité du local « Association Doudeville Accueil »	8 031.09 €			18 739.21 €	26 770.30 €
4002706		Réhabilitation école Joseph Breton	5 397.47 €			12 594.08 €	17 991.55 €
4001268		Réfection mur de l'enceinte du cimetière	4 526.30 €			10 561.35 €	15 087.65 €
3808117		Lutte contre l'incendie	4 080 €			6 120 €	10 200 €

<u>Commentaires et vote du Conseil Municipal :</u>

M. DUTHOIT demande si la Commune peut prétendre à la subvention si les travaux sont déjà effectués pour l'alarme incendie de l'école Breton.

M. LOSSON explique qu'il a précisé dans la demande le caractère d'urgence sécuritaire des travaux (risque de fermeture de classe) et espère que la Préfecture le prendra en compte.

Concernant la réalisation des 9 caveaux du cimetière, Mme CUADRADO demande des explications sur les montants inscrits dans la subvention et le coût total, car ils ne sont pas cohérents.

M. LOSSON s'excuse il s'agit d'une erreur d'inversion de colonnes dans le tableau, cela concerne 3 lignes du tableau. Elles seront corrigées.

M. MOGIS ajoute que cette année il est possible d'avoir une subvention pour les caveaux mais que ce c'était impossible en 2020.

M. DURÉCU précise que ces subventions sont des subventions d'Etat (DETR) qui seront complétées par des subventions du département dont les modalités de demande sont plus souples et peuvent être faites tout le long de l'année.

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux concernant les dossiers suivants :

N° DOSSIER DETR	N° DOSSIER DSIL	INTITULE PROJET	MONTANT SUBV. DEMANDEE HT		MONTANT DES COFINANCEMENTS	MONTANT AUTOFINANCEMENT	COÛT TOTAL HT
			DETR	DSIL			
3987463		Installation d'un système d'alarme incendie à l'école élémentaire Joseph Breton	3 574.80 €			8 341.20 €	11 916 €

3988086	3617979	Rénovation et amélioration énergétique du groupe scolaire Joseph Breton	26 635.83 €	(DSIL énergétique) 26 635.83 €		35 514.43 €	88 786.09 €
3988545		Aménagement du cimetière de Doudeville – réalisation de 9 caveaux	3 510 €			8 190 €	11 700 €
3988545		Comblement d'une cavité – rue des Haras	23 070 €			53 830 €	76 900 €
3988467		Equipement informatique par l'accès au numérique à l'école Joseph Breton : label écoles numériques	3 203.70 €		A compléter suivant la convention	A compléter suivant la convention + DETR	10 679 €
3989944		Restauration du clocher de l'église Notre Dame de l'Assomption	122 614.40 €			286 100.26 €	408 714.66 €
3991265		Renouvellement matériel informatique : PC du Maire	465.90 €			1 087.10 €	1 553 €
3991467		Voiries 2021	44 461.80 €	44 461.80€ (dossier à venir)		59 282.40 €	148 206 €
3991575		City-stade	25 737.30 €	25 737.30 € (dossier à venir)		34 316.40 €	85 791 €
4001143		Mise aux normes et mise en accessibilité du local « Association Doudeville Accueil »	8 031.09 €			18 739.21 €	26 770.30 €
4002706		Réhabilitation école Joseph Breton	5 397.47 €			12 594.08 €	17 991.55 €
4001268		Réfection mur de l'enceinte du cimetière	4 526.30 €			10 561.35 €	15 087.65 €
3808117		Lutte contre l'incendie	4 080 €			6 120 €	10 200 €

22) INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES : MODIFICATION DU PERIMETRE DES INDICES N°27 ET 134

La SCI Les Hautes Falaises souhaite réaliser la réhabilitation d'un bâtiment sur la parcelle cadastrée AD 57 (Rue Cacheleu). Cependant, cette propriété est impactée par les périmètres de sécurité de 60 mètres des indices de cavités souterraines n°27 et 134. Les ICS 27 et 134 sont des indices ponctuels correspondant à des déclarations d'ouvertures de puisards à chambre en 1867 et en 1877 dans les anciennes parcelles (napoléoniennes) cadastrées D 288, 289 et 306 (pour le 1er) et D 296 et 297 (pour le 2ème).

La SCI Les Hautes Falaises souhaite que soient levés les périmètres de sécurité des ICS 27 et 134 au droit du projet de réhabilitation (parcelle cadastrée AD 57). Une campagne de 8 sondages destructifs profonds a ainsi été réalisée entre les indices n°27 et 134 et la zone à sécuriser.
A la suite du rapport d'investigations géologiques établi par la société For&Tec, il a été établi que les argiles ne présentent pas d'anomalie caractéristique de la présence d'une exploitation souterraine de type cailloutière, sablière ou argilière.

Les résultats des sondages destructifs montrent que la craie est de très bonne qualité dans son ensemble malgré la présence de zones naturellement altérées au toit de la formation crayeuse à des profondeurs aléatoires. Ils n'ont pas mis en évidence de vide franc, ni de zone de terrain décomprimé, caractéristique d'une exploitation souterraine de type marnière, au droit des sondages.

Cette délibération s'inscrit à la suite de la délibération n°18/10/18 du 24 octobre 2018 relative à la levée d'indices de cavités souterraines, d'un précédent rapport d'Alise Environnement et de l'avis favorable de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) en date du 25 mars 2021.

Au regard de ses conclusions et des informations portées à connaissance (pas de cavité souterraine avérée à moins de 60 mètres de la ligne de sondages), FOR&TEC se positionne favorablement à la levée administrative partielle des périmètres de sécurité des indices de cavités souterraines n°27 et 134 en arrière des forages.

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil municipal de statuer sur la levée de ses indices.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, adoptent / n'adoptent pas la présente délibération et la levée des indices.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération et la levée des indices.

23) REVISION SIMPLIFIEE DU PLU – RUE HENRI DELANOS

M. DURECU explique que le projet d'habitat locatif de la rue Henri Delanos nécessite une révision du plan local d'urbanisme de la commune en raison de protections sur le terrain (ancien verger et bâtiment), dont la présence est bloquante pour l'opération.

Toutefois, lorsque la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables, l'article L153-34 du code de l'urbanisme prévoit une procédure de révision dite « allégée ».

M. DURECU expose ensuite que la révision allégée du plan local d'urbanisme est rendue nécessaire en raison de la volonté de la commune de diversifier son offre de logement afin de s'adapter à la pluralité des demandes des habitants, notamment en matière de logements sociaux.

Considérant :

- Qu'il y a lieu de mettre en révision allégée le plan local d'urbanisme conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme ;

- Qu'il y a lieu de fixer les modalités de la concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées conformément aux articles R153-12 et L103-2 à L103-5.

Vu le plan local d'urbanisme actuellement en vigueur approuvé par délibération de l'organe délibérant en date du 20 mai 2020.

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil municipal de statuer sur la révision simplifiée du PLU de la Commune.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX abstention, décident / ne décident pas :

1. De prescrire la révision allégée du plan local d'urbanisme ;

2. Que les modalités de la concertation prévue à l'article L 103-3 du code de l'urbanisme seront les suivantes :

   - Mise en place de panneaux d'exposition à la mairie
   - Diffusion d'informations sur le site internet de la ville
   - Mise à disposition du public en maire, aux heures d'ouverture, d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants, pendant toute la durée des études et jusqu'à l'arrêt du projet du PLU
   - Possibilité d'écrire au Maire

3. De charger le bureau d'études PERSPECTIVES de réaliser les études nécessaires à la révision « allégée » du PLU.

Conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 :

- *Au Préfet ;*
- *Aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;*
- *Aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture ;*
- *Au président de l'établissement public élaborant ou gérant le schéma de cohérence territoriale ;*

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme CUADRADO demande si le projet immobilier initial était abandonné.

M. DURECU le confirme, cette opération est différente et avec un autre bailleur. Même si certains délais sont incompressibles (ex : délai de permis de construire), il faut être en capacité d'entamer les démarches.

M. MOGIS complète l'intervention de M. DURÉCU en précisant que les locataires présents actuellement resteront en place. C'est un projet qui peut être intéressant pour le vendeur, la Commune et le bailleur.

Mme DUMONTIER signale qu'il y a une erreur dans l'intitulé, il s'agit de la rue Henri Delanos et non Pierre Lamotte (*correction faite*).

Présents : 17
Exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

1. **De prescrire la révision allégée du plan local d'urbanisme ;**

2. **Que les modalités de la concertation prévue à l'article L 103-3 du code de l'urbanisme seront les suivantes :**

   - **Mise en place de panneaux d'exposition à la mairie**
   - **Diffusion d'informations sur le site internet de la ville**
   - **Mise à disposition du public en maire, aux heures d'ouverture, d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants, pendant toute la durée des études et jusqu'à l'arrêt du projet du PLU**
   - **Possibilité d'écrire au Maire**

3. **De charger le bureau d'études PERSPECTIVES de réaliser les études nécessaires à la révision « allégée » du PLU.**

Conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 :

- ***Au Préfet ;***
- ***Aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;***
- ***Aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture ;***
- ***Au président de l'établissement public élaborant ou gérant le schéma de cohérence territoriale ;***

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal.

24) QUESTIONS DIVERSES

Mme CUADRADO explique qu'elle et son équipe ont voté contre ce budget pour diverses raisons :

- **Le budget de fonctionnement : le solde est inférieur au remboursement du capital**
- **L'emprunt débloqué pour l'église.**
- **Des prévisions de dépenses mal maîtrisées en ce qui concerne le *City Stade* et la marnière rue du Haras.**
- **Des investissements qui vont générer des dépenses de fonctionnement.**
- **Des lignes en augmentation (10% de charges salariales et une augmentation de 18.5% de la subvention du CCAS)**
- **Sur le long terme, le manque d'anticipation du Doudeville de demain. Des projets sont prêts (OAP : orientation d'aménagement et de programmation) et il appartient à la municipalité de les mettre en place sans polémiquer sur ses choix car ils ont été votés en 2016.**
- **Le travail de rotation sur le cimetière leur semble abandonné.**
- **Pas de stratégie pour le renouvellement de la flotte des véhicules et des équipements des services techniques.**
- **Côté recettes du compte administratif : elle constate un manque de régie dans le compte administratif (travail d'investissement fait par les agents permettant comptablement de récupérer la TVA). Dégager des marges de manœuvre lui semble possible.**

M. DUTHOIT demande si des travaux ont été effectués par les employés municipaux en 2020.

M. DURÉCU explique qu'il y a eu peu de travaux en 2020 et que les conditions de travail ont été particulières entre les confinements, les élections et le télétravail pour certains services. En 2021, les travaux de restauration du parquet de la salle d'honneur effectués par les agents municipaux et des travaux de peinture seront concernés par les régies.

M. LOSSON ironise et dit comprendre que ce groupe d'opposition est contre une bonne partie des projets.

Mme CUADRADO conteste et réitère une nouvelle fois ses raisons, notamment pour le *City Stade* (à un autre emplacement) et sécurisation sans rebouchage de la marinière Rue des Haras.

Concernant le cimetière, M. MOGIS dit que le relevage sera prévu pour 2022. Beaucoup de personnes ne peuvent se déplacer en raison des confinements et il faut que les familles soient informées en amont.

Mme CUADRADO l'interrompt, elle affirme que ce travail a déjà été fait et la date butoir était fixée à fin 2019.

M. MOGIS indique que le coût d'un relevage est important. Actuellement aux vues des places restantes, le cimetière peut accueillir des défunts jusqu'en 2026-2027, raison pour laquelle le relevage ne sera à l'étude qu'en 2022.

M. LOSSON précise qu'il n'y a pour le moment pas de besoin dans la flotte des véhicules cette année.

Mme CUADRADO trouve qu'il est nécessaire de mettre en place une stratégie et un plan de renouvellement car le temps passe vite.

M. ORANGE demande ce qu'il fait dire qu'il n'y a pas de stratégie pour la flotte de véhicules et M. LOSSON questionne sur la stratégie mise en place durant dernier mandat, sans que Mme CUADRADO ne puisse apporter de réponse.

M. BELLIERE s'offusque et demande où était la stratégie de l'ancienne municipalité dans le domaine de la voirie lors des 6 dernières années. Au vu des résultats il n'y a malheureusement pas eu beaucoup de réfection, en témoigne les nombreuses dégradations...

M. DURÉCU tempère et précise que la voirie est un problème préoccupant pour une Commune comme la nôtre.

Concernant les subventions, Mme CUADRADO constate que le compte n'y est pas. La commune a investi en 2020 dans un camion, dans un panneau lumineux, dans les cavités, dans les défenses incendies et la sécurisation du CD 20 mais les subventions ne sont pas rentrées.

M. LOSSON confirme mais pour l'instant ces subventions n'ont pas encore été versées. Il s'interroge sur les démarches effectuées par l'ancienne municipalité afin de les solliciter dans les délais impartis et invite Mme CUADRADO à se pencher sur cette question.

Pour la mise en conformité du PLU, Mme CUADRADO se questionne sur une possibilité de subvention. Elle évoque aussi un problème FCTVA, le montant budgété est différent de ce qui a été reçu. Pourquoi de telles disparités ? Elle souhaite aussi avoir des informations sur certaines dépenses et enverra sa demande par mail.

M. DURÉCU intervient et dit que malheureusement a priori il y a eu des loupés en mai-juin 2020 (ex : non envoi de pièces justificatives), mais que le maximum est fait pour récupérer ces recettes.

M. CUADRADO dit qu'il faut un suivi important sur ce sujet. Ce n'est pas pour elle des critiques mais des observations visant l'amélioration.

M. LOSSON rétorque que suite à cela un système plus rigoureux a été mis en place par la nouvelle municipalité pour ne pas reproduire ces erreurs.

Mme ANDRÉ S. clôture ce Conseil en présentant l'action réalisée en collaboration avec l'école Mensire à l'occasion de Pâques, et la confection d'œufs géants exposés en ville. Ils ont reçu de nombreux retours positifs, encourageant le développement de cette action l'an prochain. Pour finir elle informe que les élèves des trois écoles (Mensire, Breton et Sainte-Marie) ont reçu des chocolats offerts par la Commune.

- L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est levé à 22H30 -